



Nations Unies

**Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'année terminée
le 31 décembre 2012**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-huitième session
Supplément n° 5J**



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-huitième session
Supplément n° 5J

**Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'année terminée
le 31 décembre 2012**

et

**Rapport du Comité
des commissaires
aux comptes**



Nations Unies • New York, 2013

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi et de certification	v
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes.	3
Résumé	3
A. Généralités.	6
B. Mandat, étendue des vérifications et méthode	7
C. Constatations et recommandations	7
1. Suite donnée aux recommandations antérieures.	7
2. Application des Normes comptables internationales pour le secteur public	8
3. Aperçu de la situation financière.	11
4. Politiques et procédures de lutte contre la fraude	14
5. Exécution de projets d'équipement	17
D. Informations communiquées par l'administration	25
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	25
2. Versements à titre gracieux	25
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	25
E. Remerciements	26
Annexe	
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2011	27
III. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2012	34
A. Introduction	34
B. Respect du principe de responsabilité et transparence : valeurs fondamentales du Bureau des Nations Unes pour les services d'appui aux projets	34
C. Résultats du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2012.	34
D. Le système de contrôle interne et son efficacité.	40
E. L'avenir	42

IV. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012.....	43
État I. Situation financière au 31 décembre 2012	43
État II. Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012	45
État III. Variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2012.....	46
État IV. Flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2012.....	47
État V. Comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2012	48
Notes relatives aux états financiers	49
Glossaire des termes techniques	95

Lettres d'envoi et de certification

Le 1^{er} juillet 2013

Par la présente, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) soumet ses états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

Nous, soussignés, considérons que :

- L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers;
- Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration;
- Les méthodes comptables et les systèmes de contrôle interne connexes donnent une assurance raisonnable que les avoirs sont préservés, que toutes les opérations sont dûment comptabilisées dans les livres et documents comptables et que, dans l'ensemble, les conventions et procédures sont appliquées avec une séparation des tâches appropriée. Les auditeurs internes de l'UNOPS passent constamment en revue les systèmes de comptabilité et de contrôle. De nouvelles améliorations sont en cours dans certains domaines;
- L'administration a donné au Comité des commissaires aux comptes et aux auditeurs internes de l'UNOPS pleinement et librement accès à tous les documents comptables et financiers;
- Les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et des auditeurs internes de l'UNOPS sont examinées par l'administration, qui a révisé ou révisé actuellement, selon qu'il convient, les procédures de contrôle du Bureau, comme suite à ces recommandations.

Nous certifions que, pour autant que nous puissions le savoir et en juger, toutes les opérations significatives ont été correctement comptabilisées et dûment incorporées dans les états financiers joints.

Le Directeur exécutif
(Signé) Jan **Mattsson**

La Directrice financière
et Contrôleuse par intérim
(Signé) Chitra **Venkat**

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 juin 2013

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Amyas **Morse**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'année terminée le 31 décembre 2012, qui se composent des éléments suivants : l'état de la situation financière, l'état des résultats financiers, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie, l'état comparant les chiffres effectifs et les chiffres prévus au budget et les notes relatives aux états financiers.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Le Directeur exécutif de l'UNOPS est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des présents états financiers selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il lui incombe de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des mécanismes de contrôle interne appropriés pour l'établissement d'états financiers donnant une image fidèle de la situation et exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, de choisir et d'appliquer les méthodes comptables voulues, et de faire des estimations comptables raisonnables au vu des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion au sujet des états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que nous nous conformions aux règles déontologiques et que nous organisions et exécutions nos contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le Vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'UNOPS au 31 décembre 2012, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons que les opérations comptables de l'UNOPS qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles financières du Bureau.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles financières de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires
aux comptes
(*Signé*) Amyas **Morse**
(Vérificateur principal)

Le Vérificateur général
des comptes de la Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur
et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(*Signé*) Ludovick **Utouh**

30 juin 2013

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'année terminée le 31 décembre 2012. À cette fin, il a examiné les opérations financières et les activités des services centraux du Bureau, situés à Copenhague, et s'est rendu dans le centre opérationnel à Sri Lanka, dans le pôle opérationnel au Pérou, dans le bureau d'Amérique du Nord et dans le centre de projets à Jérusalem.

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Le Comité des commissaires aux comptes considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'UNOPS au 31 décembre 2012, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Conclusion générale

L'UNOPS est entièrement tributaire des commissions de gestion qu'il perçoit au titre de ses services de gestion, ce qui signifie qu'il doit démontrer de façon objective qu'il fournit des services de qualité et d'un bon rapport coût-efficacité. À cette fin, il améliore et professionnalise ses services, renforce ses capacités de gouvernance et de gestion et stabilise sa situation financière après quelques années difficiles. Les signes de progrès sont manifestes.

L'UNOPS peut certes encore améliorer la gestion et l'exécution des projets d'infrastructure, mais les progrès sont manifestes en ce qui concerne l'exécution des projets et les bonnes pratiques et les clients se sont dits satisfaits du respect des délais et de la qualité des services fournis. Près de la moitié des clients du Bureau estiment toutefois que le rapport coût-efficacité des services d'infrastructure n'est pas bon. L'UNOPS doit améliorer ce rapport, par exemple en analysant les raisons des retards et des dépassements de coûts. Il doit aussi mieux faire connaître ses services et la valeur qu'il pourrait ajouter aux activités du système des Nations Unies, l'objectif étant d'obtenir de nouvelles parts de marché. Cela passe par une amélioration de l'information sur les délais, les coûts et la qualité des services et produits d'infrastructure fournis aux clients.

En 2012, l'UNOPS a présenté pour la première fois ses états financiers en se conformant aux normes IPSAS, mais des mesures correctives coûteuses ont dû être prises d'urgence afin de garantir que les états présentent une image fidèle de la situation. Pour véritablement tirer parti des avantages des nouvelles normes, le Bureau doit s'adapter aux méthodes de comptabilité en droits constatés et faire usage des nouvelles données pour faciliter la prise de décisions et renforcer la gestion financière dans l'ensemble de l'organisation.

Principales constatations et recommandations

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur un total de 31 recommandations formulées pour l'exercice 2010-2011 et pour d'autres exercices, 15 (48 %) avaient été appliquées intégralement, 12 (39 %) étaient en cours d'application, 3 n'avaient pas été appliquées et 1 était devenue caduque.

L'UNOPS avait initialement prévu de s'appuyer sur ses propres ressources pour mettre les normes IPSAS en application, mais ne disposait pas d'un savoir-faire technique suffisant pour interpréter et appliquer les prescriptions les plus complexes. Il a donc dû faire appel à des consultants et prendre de nombreuses mesures correctives. Il n'a pas non plus planifié suffisamment les grandes activités nécessaires à l'établissement des états financiers et aux vérifications du Comité.

Compte interfonds avec le Programme des Nations Unies pour le développement

Plusieurs problèmes se sont fait jour pendant l'audit s'agissant du compte interfonds utilisé pour comptabiliser les opérations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il a fallu apporter des ajustements importants aux soldes, qui auraient pu intervenir plus tôt si des rapprochements complets avaient eu lieu dans les délais. Un différend portant sur 17 millions de dollars opposait encore le PNUD à l'UNOPS au moment de l'audit du Comité.

Politiques et procédures de lutte contre la fraude

De façon générale, les cas de fraude signalés à l'UNOPS sont peu nombreux. Des politiques et procédures de lutte contre la fraude ont été mises en œuvre afin de permettre aux membres du personnel de signaler les problèmes, mais aucune évaluation approfondie des risques posés par la fraude n'a encore eu lieu. Quelque 7 % du personnel de l'UNOPS ont répondu à une enquête menée en interne et deux personnes sur trois ont estimé que la fraude était un problème, voire un grave problème, pour le Bureau. Bien qu'ils doivent être interprétés avec prudence en raison du faible taux de réponse, ces résultats indiquent néanmoins que le personnel estime qu'il y a des comportements contraires à la déontologie à l'UNOPS. Le Bureau a appelé l'attention du Comité sur une enquête menée auprès de son personnel en 2012 qui a révélé que le facteur « respect de la déontologie » recueillait entre 76 % et 87 % d'opinions positives selon le statut contractuel des personnes qui avaient répondu. Le Comité a noté toutefois que l'enquête ne portait pas spécifiquement sur les comportements contraires à la déontologie, mais sur l'aisance avec laquelle les membres du personnel signalaient les problèmes à l'administration.

Exécution des projets d'infrastructure

En 2012, l'UNOPS a consacré 239 millions de dollars à des projets de construction pour lesquels il agissait en son nom, soit environ un tiers du total de ses activités. Les projets d'infrastructure sont de diverses natures et sont exécutés dans différents lieux. L'UNOPS met désormais l'accent sur ce domaine d'activité conformément à son mandat.

Le Comité constate que l'UNOPS applique un savoir-faire calqué sur celui des entreprises dans le cadre de ses projets d'infrastructure, par exemple en ce qui concerne la gestion de projets et les mécanismes d'assurance. Il note aussi que le Bureau se heurte à des problèmes dans ce domaine et a pris des mesures pour améliorer ses résultats. Le Comité a recensé trois grands domaines dans lesquels des améliorations s'imposent :

a) Il faut renforcer le suivi de l'exécution des projets de façon à savoir si ceux-ci sont exécutés dans les délais et si les dépassements ont fait l'objet d'un accord avec les clients. Le fait de mieux comprendre les raisons des retards peut aider l'UNOPS à augmenter la valeur qu'il ajoute par son intervention;

b) Les budgets de projet ne sont généralement pas assortis de budgets conditionnels, qui inciteraient les directeurs de projet du Bureau à ne pas gonfler les budgets de projet. Le Comité a noté que le coût d'exécution de nombreux projets était identique au montant prévu au budget ou très proche de celui-ci. Cela peut tenir aux bonnes pratiques de gestion que le Comité a constatées, mais il est également possible que certaines mesures d'incitation aient un effet pervers et que le coût réel de certains projets ne soit pas transparent. Le Comité a également constaté que l'UNOPS opérait dans un environnement dans lequel les clients recouraient rarement aux mécanismes de mise en concurrence avant d'adjuger un marché;

c) On ne dispose pas de suffisamment d'informations pour vérifier que les bâtiments livrés correspondent aux besoins des utilisateurs et aident plus largement à parvenir aux réalisations escomptées. Les éléments dont le Comité a eu connaissance suggèrent que les clients sont généralement satisfaits, encore que seuls 49 % des clients soient satisfaits du rapport coût-efficacité du Bureau. L'UNOPS doit aussi disposer d'informations plus précises concernant le degré avec lequel ses projets aident plus largement à parvenir aux réalisations escomptées.

Se fondant sur les constatations qui précèdent, le Comité formule des recommandations détaillées dans la partie principale du présent rapport. L'UNOPS l'a informé qu'il acceptait toutes les recommandations. Le Comité recommande principalement ce qui suit au Bureau :

a) Mettre en place un calendrier détaillé pour l'établissement des états financiers, comportant l'apurement des comptes, la mise au point de tableaux détaillés et la conduite par la direction d'un examen approfondi et étayé par des pièces comptables du projet d'états financiers avant sa présentation aux commissaires aux comptes;

b) Définir clairement les avantages censés découler de l'information qui sera obtenue du fait de l'application de la méthode de la comptabilité en droits constatés et nommer un directeur exécutif qui veillera à les valoriser;

c) Procéder au rapprochement du compte interfonds avec le PNUD tous les mois afin de veiller à ce que les écarts significatifs inexplicables soient rapidement corrigés;

d) Prendre des mesures pour mieux faire connaître aux membres du personnel son dispositif déontologique et les orientations qui pourraient les aider à signaler les fraudes et les autres écarts;

e) **Procéder à une évaluation complète des risques de fraude pour recenser les principaux types de risques dont il pourrait être victime;**

f) **Analyser les informations relatives aux causes des retards pris par les projets et revoir les procédures de gestion de projets à mesure que les problèmes sont mieux connus;**

g) **Encourager l'adoption de modalités d'établissement des budgets afférents aux projets qui démontrent aux clients que les coûts sont maîtrisés et qui prévoient des budgets conditionnels, et évaluer l'étendue du problème posé par l'apport de changements visant à faire coïncider les dépenses avec les montants prévus dans les budgets;**

h) **Faciliter la poursuite de l'amélioration de l'exécution des projets en étoffant les informations dont il dispose sur la performance des bâtiments une fois ceux-ci achevés, les contributions apportées aux produits prévus pour les projets et l'opinion des clients et bénéficiaires.**

Suite donnée aux recommandations antérieures

Le Comité a noté que ses recommandations antérieures avaient de façon générale été suivies de mesures puisque 48 % d'entre elles avaient été appliquées dans leur intégralité et 39 % l'avaient été partiellement. Les progrès étaient cependant lents s'agissant des problèmes liés à la clôture des projets dans les délais et au règlement des différends afférents au coût des projets.

A. Généralités

1. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) fournit des services de gestion qui contribuent aux activités menées par les organismes des Nations Unies dans les domaines de la consolidation de la paix, de l'aide humanitaire et du développement. L'UNOPS est financé exclusivement par les commissions qu'il touche au titre de la prestation de services d'appui aux projets et son fonctionnement s'articule autour de quatre pratiques de gestion : gestion de projet, achats, ressources humaines et gestion financière.

2. À la suite de son examen à mi-parcours, en 2012, l'UNOPS a commencé à repenser sa structure organisationnelle et fonctionnelle en vue d'améliorer son efficacité, de recentrer ses activités et de veiller davantage à assurer la viabilité de son action. Il a également adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2012, pour améliorer la gestion et la communication financières. En 2012, 65 % de ses activités étaient en rapport avec des organismes des Nations Unies. Pesant quelque 299 millions de dollars en revenus (31 % du total), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) reste le plus important partenaire de l'UNOPS. L'appui direct aux gouvernements a représenté 31 % des activités de l'UNOPS, les principaux partenariats ayant été conclus avec l'Afghanistan, le Pérou et l'Argentine. L'UNOPS a également travaillé avec des institutions financières internationales, par exemple dans le cadre de partenariats avec la Banque mondiale.

B. Mandat, étendue des vérifications et méthode

3. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'UNOPS pour l'année terminée le 31 décembre 2012, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNOPS, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

4. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNOPS au 31 décembre 2012 et le résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par l'organe directeur et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNOPS. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

5. Le Comité a par ailleurs examiné les opérations de l'UNOPS en application de l'article 7.5 du Règlement financier, en s'intéressant en particulier à la gestion des projets d'infrastructures, qui est l'un des principaux services offerts par l'organisme.

6. Des représentants du Comité se sont rendus au siège de l'UNOPS, à Copenhague, et ont évalué les activités menées aux centres opérationnels à Sri Lanka et au Pérou, au bureau pour l'Amérique du Nord et au centre de projets à Jérusalem. Le Comité a également travaillé avec le Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS afin de coordonner les services d'audit.

7. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec la direction de l'UNOPS, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

C. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

8. L'UNOPS répond concrètement aux préoccupations soulevées, même si les progrès restent lents dans certains domaines, comme la clôture des projets dans les délais prévus et le règlement des différends concernant les montants facturés au titre des projets. En revanche, il n'a pas suivi les recommandations que le Comité avait faites concernant la gestion des biens et a appliqué les dispositions transitoires prévues par les normes IPSAS, qui donnent jusqu'à cinq ans pour comptabiliser l'ensemble des immobilisations corporelles.

9. L'état d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité est présenté à l'annexe I et résumé dans le tableau II.1 ci-dessous.

Tableau II.1

État d'avancement de l'application des recommandations antérieures du Comité

	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total
Nombre de recommandations	15	12	3	1	31
Pourcentage	48	39	10	3	100

2. Application des Normes comptables internationales pour le secteur public

Généralités

10. En 2012, l'UNOPS a établi ses premiers états financiers conformes aux normes IPSAS. Ces normes reposent sur la comptabilité d'exercice, méthode dans laquelle les effets des opérations et autres événements sont constatés au moment où ils se produisent, plutôt que lorsqu'ils font l'objet d'une entrée ou sortie de fonds ou d'équivalents de trésorerie.

11. L'adoption des normes IPSAS s'accompagne d'une nouvelle terminologie et modifie la façon dont les opérations sont comptabilisées et présentées dans les états financiers. En particulier, l'UNOPS a dû pour la première fois déterminer si, dans les projets auxquels il a participé, il était intervenu en tant que mandant ou mandataire (pour la facilitation d'opérations pour le compte de tiers, comme les achats) et, partant, communiquer les recettes et les revenus selon qu'il agissait en l'une ou l'autre qualité, ce qui a présenté de grandes difficultés.

12. Les nouveaux états financiers donnent aux utilisateurs des informations plus complètes sur les ressources, les engagements et la variation des soldes de ressources pendant l'année financière. L'état V (Comparaison entre les montants prévus au budget et les dépenses effectives) permet aux utilisateurs d'évaluer l'exécution du budget en 2012 sur la base de la comptabilité de trésorerie, c'est-à-dire la méthode ayant présidé à l'établissement du budget. Les états sont accompagnés d'un ensemble de notes, notamment un résumé des principales conventions comptables.

13. La note 28 relative aux états financiers indique les ajustements apportés aux soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 comme suite à l'adoption des normes IPSAS. Parmi ces ajustements, il convient de noter les éléments suivants :

a) Des charges comptabilisées d'avance, à hauteur de 11,9 millions de dollars, soit le montant des sommes versées d'avance par l'UNOPS au 1^{er} janvier 2012;

b) La constatation de passifs liés aux avantages du personnel, précédemment exclus, d'un montant de 28,3 millions de dollars, correspondant à

l'assurance maladie après la cessation de service pour les fonctionnaires de l'UNOPS intervenant directement dans les projets;

c) La comptabilisation d'un passif supplémentaire de 55,2 millions de dollars correspondant au montant total des factures reçues avant le 1^{er} janvier 2012 et l'exclusion d'engagements budgétaires d'un montant total de 94 millions de dollars correspondant à des biens et services n'ayant pas été reçus au 1^{er} janvier 2012;

d) Des passifs supplémentaires d'un montant de 84,1 millions de dollars correspondant aux avances pour projets, du fait de l'application de la comptabilité d'exercice.

14. Il a également été procédé à un certain nombre de reclassements. Par exemple, des provisions d'un montant de 36,6 millions de dollars ont été reclassées en dépréciations des comptes débiteurs; les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite selon les Normes comptables du système des Nations Unies ont été reclassés en avantages du personnel à court ou à long terme; et certains soldes comptabilisés selon les Normes comptables du système des Nations Unies à la rubrique Encaisse et dépôts à terme ont été reclassés en Trésorerie et équivalents de trésorerie et en Placements, conformément à la terminologie IPSAS.

15. Le rapprochement des soldes d'ouverture dans l'état des variations de l'actif net (État III) montre que des ajustements représentant un montant net total de 29,9 millions de dollars ont été apportés à la réserve opérationnelle dans le cadre de l'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS. Le fait que tous les éléments d'actif et de passif de l'organisme soient comptabilisés au moment où ils se produisent permet d'améliorer les informations mises à la disposition des décideurs et permet aux États Membres et autres utilisateurs des états financiers de comprendre plus rapidement la situation et les résultats financiers de l'UNOPS. L'adoption d'un ensemble de normes comptables communes applicables aux organismes des Nations Unies permet en outre de comparer plus aisément et de façon plus instructive la performance financière des différents organismes, les uns par rapport aux autres.

16. Dans son précédent rapport (A/67/5/Add.10), le Comité a estimé que l'UNOPS était en bonne voie d'appliquer les normes IPSAS, mais s'est inquiété de ce que le Bureau devait proroger son plan d'application au-delà du 1^{er} janvier 2012 pour apurer les anciens soldes et remédier aux lacunes en matière de gestion des actifs. L'UNOPS n'a pas donné la suite voulue à ces préoccupations et les soldes d'ouverture IPSAS présentés aux fins de la vérification contenaient des erreurs significatives et un certain degré d'incertitude dus à la mauvaise qualité des données et au choix de conventions comptables inadéquates. Un plan d'action complet précisant les principales activités nécessaires a donc été décidé avec l'UNOPS et des consultants ayant été engagés pour un coût de 528 000 dollars ont apporté un appui supplémentaire.

17. Les consultants ont mis au point une méthode de classement des projets et veillé à ce que le traitement comptable réponde aux normes IPSAS. Ils ont également participé à la définition de formats de présentation des états financiers et des notes pour que les exigences détaillées prévues par les normes soient remplies et ont contribué à l'élaboration des principes directeurs concernant l'application des normes IPSAS. Cette action concertée a joué un rôle essentiel dans l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS et a entraîné des reclassements et

des ajustements bruts aux soldes d'ouverture, représentant 1,334 milliard de dollars, par rapport au moment où ils avaient été initialement présentés pour vérification.

18. Globalement, l'UNOPS était très mal préparé pour appliquer les normes IPSAS en 2012. Il ne disposait pas des ressources nécessaires pour assurer la gestion financière et son personnel n'avait pas reçu l'encadrement dont il avait besoin ni ne disposait d'une expérience suffisante en termes d'interprétation et d'application des normes. L'UNOPS doit veiller à ce que les états financiers de 2013 soient établis dans le respect d'un plan et d'un calendrier précis, à l'aide de données fiables et de tableaux détaillés indiquant comment sont calculés les estimations comptables et les soldes. La direction de l'UNOPS doit examiner les projets d'états financiers et prouver qu'elle a bien procédé à cet examen pour confirmer qu'elle est satisfaite de la qualité des états avant de les présenter pour vérification. Il convient également de former et d'encadrer davantage le personnel afin d'améliorer leurs compétences comptables. L'établissement d'états financiers intermédiaires peut permettre de mieux répartir la charge de travail tout au long de l'année, allégeant ainsi la tâche en fin d'année, et de repérer plus tôt les erreurs comptables.

19. **L'UNOPS a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de mettre en place un calendrier détaillé pour l'établissement des états financiers en fin d'année, comportant l'apurement des comptes, la mise au point de tableaux détaillés et la conduite par la direction d'un examen approfondi et étayé par des pièces justificatives du projet d'états financiers avant sa présentation aux commissaires aux comptes; b) d'élaborer un guide de comptabilité IPSAS pour familiariser le personnel avec la comptabilité en droits constatés; c) d'envisager d'établir des états financiers intermédiaires pour mieux répartir la charge de travail tout au long de l'année et repérer plus rapidement les problèmes comptables.**

20. L'UNOPS a informé le Comité qu'il avait pris des mesures pour que la procédure de clôture des comptes de 2013 se déroule de manière plus organisée et pragmatique. Il a notamment instauré la conduite, par la direction, d'examens des états financiers étayés par des pièces justificatives, prévu d'organiser d'autres stages de formation technique et de renforcer l'information concernant la comptabilité en droits constatés, et envisagé d'établir des états financiers intermédiaires dans le cadre du plan de travail annuel de son équipe chargée des finances.

Avantages des Normes comptables internationales pour le secteur public

21. L'UNOPS exerce ses activités à des fins commerciales et dépend totalement des commissions qu'il reçoit au titre des services qu'il fournit. Lorsque cela a un intérêt pour son activité, l'UNOPS fait les démarches nécessaires pour obtenir une certification d'un organisme indépendant qui démontre son engagement en faveur de la qualité. En 2011, son système mondial de gestion de la qualité a obtenu la certification ISO 9001 de l'Organisation internationale de normalisation. Ses procédures d'achat sont certifiées par l'Institut agréé des achats et des approvisionnements et le Bureau a également conclu des contrats de travaux d'infrastructure dont le format suit celui préconisé par la Fédération internationale des ingénieurs-conseils. L'UNOPS applique également les normes IPSAS, qui sont les normes de référence internationales dans le secteur public. Les recettes, dépenses et résultats de l'UNOPS sont comparables à ceux d'autres organismes du même type ayant leurs activités dans les mêmes secteurs et le Bureau peut désormais évaluer plus systématiquement ses résultats.

22. Il importe que des mesures concertées soient prises pour exploiter pleinement les avantages qu'il y a à tirer du fait de disposer d'une information financière complète et fiable. L'UNOPS doit ancrer la comptabilité en droits constatés dans ses activités quotidiennes et améliorer la qualité de l'information dont disposent les décideurs aux moments clés du cycle de gestion. Les normes IPSAS permettent d'améliorer les résultats opérationnels et la gestion financière à l'échelle de l'organisation car, grâce à elle, on peut mieux évaluer et comprendre le coût des activités et les comparer à ceux d'organismes similaires. L'information concernant l'utilisation des ressources et le passif, qui est ainsi de meilleure qualité, peut servir à améliorer la gestion des immobilisations, des stocks, des dépenses de personnel et des avantages du personnel et autres, en utilisant par exemple les nouvelles informations disponibles pour définir des mesures plus fiables du taux de rentabilité du capital engagé et des objectifs de recettes. Le coût des possibilités de développement commercial et des activités opérationnelles en cours pourrait également être déterminé plus exactement à l'aide d'informations actualisées présentées selon la méthode de comptabilité en droits constatés.

23. Ces initiatives donnent la possibilité au service des finances d'utiliser des outils et de mettre en œuvre des processus visant à optimiser la prise de décisions et de jouer un rôle plus étendu et plus stratégique au cœur de l'organisme. Pour tirer le meilleur parti des avantages découlant des normes IPSAS, l'UNOPS doit définir ses attentes et déterminer quels changements il doit apporter à ses systèmes et modalités de fonctionnement afin de réaliser ces attentes. Un directeur exécutif devrait également se voir confier la responsabilité de la valorisation des avantages liés aux normes IPSAS.

24. Le Comité recommande que l'UNOPS : a) définisse clairement les avantages censés découler de l'information qui sera obtenue du fait de la méthode de la comptabilité en droits constatés et des procédures de gestion révisées en conséquence; b) nomme un directeur exécutif qui veillera à valoriser les avantages attendus et à modifier les méthodes de travail à l'échelle de l'organisation.

3. Aperçu de la situation financière

25. Grâce aux états financiers conformes aux normes IPSAS, les dépenses sont plus transparentes et les coûts encourus par l'organisme mieux compris. L'état présenté par le Directeur exécutif comprend également une analyse financière, aussi le Comité n'a-t-il pas grand-chose à ajouter.

26. L'UNOPS a constaté un excédent net de 8,2 millions de dollars en 2012 (voir état II), dont des produits financiers d'un montant de 1,6 million de dollars. Les dépenses se sont élevées en tout à 676,6 millions de dollars, qui se répartissent comme suit : traitements et autres dépenses de personnel (245,1 millions); services contractuels (193,3 millions), en particulier contrats de construction; dépenses de fonctionnement (154,6 millions); coûts des bureaux (54,9 millions); autres dépenses (28,7 millions). Du montant total des recettes déclarées en 2012 (683,2 millions de dollars), près de la moitié (46,5 %) ont été tirées des services de gestion de projet et 253,8 millions (37,1 %) des contrats de construction. En 2012, l'UNOPS a également reçu 2,5 millions de dollars en nature sous forme de services, correspondant essentiellement à la valeur locative marchande estimée de locaux à usage de bureaux et des services associés fournis gracieusement par le Gouvernement danois.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par les normes IPSAS, aucune information comparative n'a été fournie pour l'établissement des états en 2012, mais des informations comparatives sur la période antérieure seront disponibles en 2013.

27. Au 31 décembre 2012, le solde de l'encaisse et des placements de l'UNOPS se montait à 1 257,6 millions de dollars, qui se répartissaient comme suit : trésorerie et équivalents de trésorerie (521,3 millions de dollars, contre 371,0 millions au 1^{er} janvier 2012); placements à court terme (385,2 millions de dollars, contre 383,6 millions au 1^{er} janvier 2012); placements à long terme (351,1 millions de dollars, contre 215,6 millions au 1^{er} janvier 2012). Étant donné qu'il est principalement financé par capitalisation, l'UNOPS disposait au 31 décembre 2012 de fonds avancés par des commanditaires de projets (269,1 millions de dollars) et de produits différés (594,5 millions de dollars). Ces sommes permettent de financer l'exécution de programmes pendant 10,4 mois, ce qui atteste que l'UNOPS est en bonne santé financière et qu'il a arrêté un programme de travail prévisionnel. La bonne santé financière de l'UNOPS peut également être démontrée à l'aide de grands indicateurs financiers, comme les ratios. Certains indicateurs financiers reflétant la situation financière de l'UNOPS au 31 décembre 2012 sont présentés dans le tableau II.2.

Tableau II.2
Ratios financiers

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012</i>
Actif à court terme/passif à court terme ^a	0,8	0,9
Total de l'actif/total du passif ^b	1,1	1,0
Disponibilités et placements à court terme/passif à court terme ^c	0,8	0,8
Total des disponibilités et des placements/ total de l'actif	0,9	1,0

Source : États financiers de l'UNOPS.

^a Un ratio élevé indique que l'UNOPS peut s'acquitter de ses engagements à court terme; les ratios plus élevés attestent d'une très bonne solvabilité.

^b Un ratio élevé indique une très bonne solvabilité.

^c Mesure la capacité de régler les dettes au moyen des disponibilités.

28. Les ratios indiqués dans le tableau II.2 montrent que l'UNOPS est en bonne santé financière. L'actif à court terme est presque égal au passif à court terme et le total de l'actif est légèrement supérieur au total du passif. Les ratios confirment également que l'UNOPS dispose de suffisamment de liquidités pour faire face à ses dettes (à court terme).

Passifs liés aux avantages du personnel

29. Pour l'année terminée le 31 décembre 2012, l'UNOPS a constaté des passifs liés aux avantages du personnel d'un montant de 54,9 millions de dollars (66,8 millions au 1^{er} janvier 2012). Comme suite à la recommandation du Comité et conformément aux exigences prévues par les normes IPSAS, l'UNOPS a comptabilisé la totalité de ses passifs liés aux prestations dues à la cessation de

service, d'un montant de 26,1 millions de dollars (39,9 millions au 1^{er} janvier 2012), pour ce qui concerne les prestations d'assurance maladie après la cessation de service dues au personnel en poste et aux retraités.

30. Comme suite à la recommandation du Comité concernant la nécessité de définir une politique de financement des prestations dues à la cessation de service, l'UNOPS a mis en place un prélèvement de 5 % sur les traitements des membres des équipes de projet. Il a ainsi récupéré 3,6 millions de dollars qui doivent servir à combler une partie du passif, mais il a également utilisé les ressources dont il disposait dans la réserve opérationnelle plutôt que de créer une autre réserve, ce qui a nui à la transparence du financement des passifs liés aux prestations dues à la cessation de service.

31. Le Comité recommande que l'UNOPS crée un compte de réserve distinct pour les prestations après la cessation de service afin de renforcer la transparence du financement des passifs en découlant.

32. Le passif de l'UNOPS correspondant aux congés annuels non pris au 31 décembre 2012 se montait à 13,5 millions de dollars (12,1 millions au 1^{er} janvier 2012). Sur les 838 fonctionnaires engagés pour une durée déterminée, 143 (17 %) ont accumulé le nombre maximum de jours de congé annuel pouvant être reportés sur les années suivantes (60 jours). L'UNOPS n'a pas examiné de solutions qui lui permettraient de réduire ce passif, par exemple abaisser le nombre maximum de jours de congé annuel pouvant être reportés.

Compte interfonds UNOPS-PNUD

33. Le Comité a régulièrement recommandé que l'UNOPS rapproche le compte interfonds qu'il a constitué avec le PNUD avant de présenter ses états financiers pour vérification. Le rapprochement, qui n'a été effectué qu'à la mi-juin 2013, est incomplet et très mal étayé.

34. L'UNOPS a constaté au 31 décembre 2012 un solde à payer au PNUD d'environ 257,0 millions de dollars (110,2 millions au 1^{er} janvier 2012), qui comprenait le total cumulé des dépenses engagées pour les projets du PNUD (985,9 millions de dollars), diminué des montants versés à l'UNOPS par le PNUD (1 217,3 millions de dollars) et de la commission perçue par le PNUD pour 2012 (5,5 millions de dollars) au titre des services qu'il a fournis à l'UNOPS, sachant que l'UNOPS a déprécié de 20,1 millions de dollars (dont 17,2 millions correspondent à des charges rejetées par le PNUD) le montant de 985,9 millions de dollars de dépenses de projet. L'UNOPS et le PNUD ont convenu de mettre en place un mécanisme composé d'experts indépendants chargés de statuer sur les soldes litigieux. Quoiqu'on puisse déplorer que ce processus ne soit pas encore terminé, les deux organismes devraient se mettre d'accord en 2013. En attendant, l'UNOPS a intégralement déprécié cet élément dans ses états financiers.

35. Le Comité a réaffirmé sa précédente recommandation selon laquelle l'UNOPS doit régler le différend qui l'oppose au PNUD concernant le compte interfonds.

36. L'exercice de rapprochement n'ayant pas été mené à temps, des erreurs se montant à 5,5 millions de dollars ont dû être corrigées et le Comité a donc pu déclarer que les états financiers donnaient une image fidèle de la situation. La plus grosse erreur était une sous-évaluation de 5,0 millions de dollars due à la

non-comptabilisation de transferts de fonds des bureaux de pays du PNUD à l'UNOPS. Le rapprochement permet à l'UNOPS et au PNUD de confirmer que leurs documents comptables correspondent. Il importe donc de réaliser des rapprochements régulièrement et sans retard.

37. Le Comité recommande que l'UNOPS procède au rapprochement du compte interfonds avec le PNUD de façon régulière, au moins tous les trimestres, et passe les écritures de correction nécessaires pour préserver la fiabilité de l'ensemble des pièces comptables.

38. Le Comité recommande également qu'après avoir corrigé les écarts comptables avec le PNUD, l'UNOPS mette en place des garanties supplémentaires pour éviter tout écart à l'avenir, y compris en réglant les opérations en espèces à intervalle régulier.

39. Cette recommandation remplace les recommandations antérieures du Comité concernant le rapprochement du compte interfonds. L'UNOPS a informé le Comité qu'il souhaitait explorer la possibilité de procéder désormais à des opérations en espèces avec le PNUD, ce qui éviterait de devoir passer par un compte interfonds.

4. Politiques et procédures de lutte contre la fraude

40. Ces trois dernières années, l'UNOPS a signalé 25 cas de fraude, la plupart étant des tentatives de fraude à l'assurance maladie ayant donné lieu à un préjudice financier limité, voire nul. Dans d'autres cas, des agents contractuels avaient dissimulé des intérêts financiers dans des entreprises auxquelles ils ont, dans le cadre de leurs fonctions, octroyé des marchés ou dont ils ont supervisé les travaux pour le compte de l'UNOPS. Compte tenu du montant des dépenses annuelles, à savoir quelque 700 millions de dollars, et du fait que l'UNOPS exerce ses activités dans des contextes difficiles, le Comité considère que le niveau de fraude est faible. Le Comité a examiné les politiques et procédures de l'UNOPS en matière de lutte contre la fraude.

Politique de lutte contre la fraude

41. En 2010, l'UNOPS a remanié ses politiques et procédures de lutte contre la fraude et mis en place des contrôles visant à prévenir, repérer et signaler les cas de fraude et à mener des enquêtes. Il a également pris des mesures pour mieux faire connaître les risques de fraude. L'UNOPS a défini trois grandes catégories de fraude : la fraude mettant en jeu les avantages du personnel; la fraude mettant en cause des tiers (en particulier des sous-traitants); la fraude commise en vue d'amener l'organisme à agir d'une manière qui n'est pas celle dont il aurait agi s'il avait disposé d'informations conformes à la vérité.

42. Pour compléter sa politique antifraude, l'UNOPS a créé un cadre de lutte contre la non-conformité aux normes de conduite des Nations Unies, lequel :

- a) Définit les mécanismes qui existent à l'UNOPS pour signaler les irrégularités présumées, en plus des actes constituant une faute;
- b) Précise les responsabilités de toute personne participant à une enquête sur une irrégularité présumée;
- c) Explique la procédure qui s'applique après l'enquête;

d) Indique les mesures disciplinaires et non disciplinaires applicables aux fonctionnaires;

e) Précise les mesures administratives applicables aux agents autres que les fonctionnaires.

43. Si l'UNOPS a examiné certains types de fraude potentiels, il n'a pas réalisé d'évaluation complète du risque de fraude qui permette de définir les grands types de fraude dont il pourrait être victime. L'UNOPS devrait évaluer systématiquement les risques de fraude et se demander comment les mesures de contrôle en place les atténuent, en plus de définir son degré de tolérance vis-à-vis des différents types de fraude et de veiller à ce que les contrôles antifraude soient proportionnés à sa propension au risque. Sachant que l'UNOPS exerce ses activités dans des environnements à haut risque et compte tenu de la nature des services qu'il propose, comme la construction, on ne peut pas raisonnablement s'attendre qu'il n'y ait pas du tout de fraude.

44. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de nommer, à un poste d'un rang suffisamment élevé, un responsable chargé de la gestion active des risques de fraude dans toutes les activités de l'organisme; b) de procéder, à l'échelle de l'organisme, à une évaluation complète des risques de fraude pour définir les principaux types de risque de fraude dont il pourrait être victime; c) de déterminer son degré de tolérance vis-à-vis de différents types de risque de fraude et de veiller que les contrôles antifraude soient proportionnés à sa propension au risque.

45. L'UNOPS a informé le Comité qu'il : a) nommerait un responsable du contrôle des risques pour aider la direction dans l'exercice de cette responsabilité, en particulier en ce qui concerne la fraude; b) procéderait dorénavant, dans le cadre de l'évaluation annuelle des risques réalisée par le Groupe de l'audit interne et des investigations, à une évaluation complète des principaux types de risque de fraude dont il aurait été victime; c) continuerait de remanier son dispositif d'application du principe de responsabilisation pour s'assurer qu'il correspond à son degré de tolérance vis-à-vis des différents types de risque de fraude.

Groupe de l'audit interne et des investigations

46. Le Groupe de l'audit interne et des investigations procède, au nom du Directeur exécutif, aux enquêtes concernant les cas présumés de fraude, de corruption, de gaspillage de ressources, d'abus de pouvoir et autres fautes. En 2012, il a reçu 88 plaintes, dont 54 ont donné lieu à une enquête. Par comparaison, il avait reçu 49 plaintes et mené 28 enquêtes en 2011. Près de la moitié des affaires (26) concernaient des cas présumés de fraude ou d'irrégularité financière ayant entraîné une incidence financière se montant en tout à quelque 155 000 dollars. Des autres cas, 20 concernaient une fraude à l'assurance santé, 7 des affaires de harcèlement et d'abus de pouvoir et 1 cas portait sur un conflit d'intérêts.

47. Au 31 décembre 2012, le Groupe disposait de deux fonctionnaires (1 enquêteur principal et 1 assistant) pour mener 36 enquêtes. Pendant l'année, il a mené à terme 41 enquêtes, renvoyé 24 affaires devant le conseiller juridique du service des ressources humaines et classé 17 affaires dans lesquelles les allégations ont été jugées gratuites ou non fondées.

Sanctions

48. Le Comité a examiné les mesures prises à l'encontre des personnes concernées et constaté que sur les 33 personnes mises en cause dans les 24 affaires renvoyées au service des ressources humaines, 13 avaient démissionné avant la fin de la procédure administrative. Il a été informé que, comme le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies ne permettait pas que des mesures disciplinaires soient prises à l'encontre des fonctionnaires ayant démissionné, les personnes concernées n'avaient pas fait l'objet de sanctions. Dix-huit autres personnes ayant un contrat avec l'UNOPS travaillaient pour d'autres organismes des Nations Unies, ce qui a pour effet de prolonger la procédure administrative.

49. Seuls 2 des 33 fonctionnaires renvoyés devant le service des ressources humaines avaient donc fait l'objet de sanctions au moment où le Comité a procédé à son examen : l'un a été sanctionné et l'autre était en train de rembourser le dommage subi du fait de sa faute. L'UNOPS ne dispose d'aucun indicateur de résultats pour évaluer son action en matière de lutte contre la fraude. En outre, le Comité s'inquiète de ce que les sanctions ne sont imposées que tardivement et qu'il semble aisé pour les personnes concernées d'échapper aux sanctions, en quittant l'organisation.

Vérification des antécédents

50. En novembre 2012, l'UNOPS a examiné ses procédures de vérification des antécédents des nouveaux fonctionnaires et décidé d'externaliser cette fonction à une entreprise privée. Les vérifications portent sur le parcours professionnel, les qualifications et, si possible, le casier judiciaire. Si les administrateurs de l'UNOPS ne sont pas encore tenus d'utiliser ce service, le Comité considère que cette évolution positive renforce la rigueur des procédures de recrutement et encourage l'organisme à procéder à ce type de vérification pour le recrutement aux postes sensibles ou importants. De même, comme il encourt de grands risques du fait qu'il traite avec des prestataires et sous-traitants, l'UNOPS devrait réfléchir à la question de savoir si vérifier leurs antécédents servirait ses intérêts commerciaux.

51. Le Comité recommande que l'UNOPS évalue les coûts et avantages qu'engendrerait le fait de procéder à une vérification obligatoire des antécédents de tous les nouveaux fonctionnaires, prestataires et autres partenaires et sous-traitants.

52. L'UNOPS a informé le Comité qu'il était en train de mettre la dernière main à ses instructions permanentes concernant les vérifications obligatoires des antécédents et d'évaluer les coûts et avantages de l'application de procédures similaires aux prestataires, sous-traitants et partenaires.

Enquête concernant la lutte contre la fraude

53. En 2012, dans le cadre des activités préventives qu'il mène dans ce domaine, le Groupe de l'audit interne et des investigations a réalisé une enquête relative à la déontologie, à l'intégrité et à la lutte contre la fraude, à laquelle ont répondu 451 fonctionnaires, soit environ 7 % du personnel de l'UNOPS. L'enquête a révélé que 80 % des membres du personnel signaleraient les cas de fraude dont ils auraient connaissance, généralement à leur supérieur hiérarchique direct. Quelque 236 fonctionnaires ont signalé avoir été témoin d'un comportement contraire à la déontologie, comme accepter des cadeaux (20 %), voler (16 %), falsifier des

documents (21 %) ou favoriser des intérêts d'entreprises extérieures (31 %). La fraude était considérée comme un problème ou un problème grave à l'UNOPS par les deux tiers des personnes interrogées.

54. L'enquête a également révélé que 20 % des personnes interrogées n'avaient pas suivi la formation obligatoire à la déontologie. Si l'on ne peut tirer aucune conclusion directe des résultats, ceux-ci indiquent que le personnel a l'impression que l'UNOPS est le théâtre de comportements contraires à la déontologie. Les résultats indiquent également que si les personnes interrogées disent signaler régulièrement des problèmes à leur supérieur hiérarchique direct, les problèmes en question ne sont apparemment pas relayés au Groupe de l'audit interne et des investigations.

55. Le Comité recommande que l'UNOPS : a) examine et analyse les résultats de l'enquête dans le cadre de son examen des politiques et procédures de lutte contre la fraude; b) détermine si les membres de son personnel doivent recevoir une formation supplémentaire sur la déontologie et sur les procédures à suivre pour signaler des cas de fraude ou des fautes.

56. L'UNOPS a informé le Comité qu'il avait pris des mesures en réponse à cette recommandation et engagé une société extérieure pour créer un atelier de formation en présentiel destiné au personnel. Le projet devrait se terminer à la fin du troisième trimestre de 2013.

5. Exécution de projets d'équipement

57. On entend par projets d'équipement les projets de construction ou de rénovation de biens matériels. Ils constituent une part importante du mandat de l'UNOPS, qui joue un rôle central au sein du système des Nations Unies dans les domaines de la passation et de la gestion des marchés ainsi que des travaux de génie civil et du développement de l'infrastructure matérielle, y compris en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités. En 2012, les contrats de construction que l'UNOPS a exécutés pour son propre compte ont représenté 239 millions de dollars, soit environ un tiers de ses charges totales. Les deux pays où les charges de projet de l'UNOPS ont été les plus importantes sont le Soudan du Sud (49 millions de dollars) et le Pérou (39 millions de dollars) (voir tableau II.3).

Tableau II.3
**Charges au titre des projets d'équipement exécutés
dans les 10 principaux pays ou régions (2012)**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Lieu d'exécution du projet</i>	<i>Charges</i>
Soudan du Sud	49
Pérou	39
Afghanistan	31
République démocratique du Congo	25
Haïti	26
Guatemala	19
État de Palestine	6
Sri Lanka	6

<i>Lieu d'exécution du projet</i>	<i>Charges</i>
Kosovo ^a	6
Soudan	5
10 principaux pays ou régions	211
Ensemble des pays et des régions	239

Source : Analyse des données de l'UNOPS faite par le Comité.

Note : Ce tableau est un récapitulatif des projets de construction que l'UNOPS a exécutés pour son propre compte. Il ne comprend ni ceux pour lesquels le Bureau agit en qualité de mandataire ni les parties de projets qui ne concernent pas la construction. Pour sa gestion interne, l'UNOPS comptabilise certains de ces projets comme des projets d'équipement.

^a Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

58. Les activités de l'UNOPS en matière d'infrastructure sont diverses et portent sur une large gamme de projets : routes, hôpitaux, bâtiments administratifs, écoles, etc. Sa gestion de ces travaux prend aussi des formes très variées. Ainsi, dans l'État de Palestine, il assure la gestion complète de la construction de bâtiments publics par des entrepreneurs du secteur privé. Au Pérou, son intervention se limite essentiellement à la prestation de services liés à la supervision de l'exécution de travaux de génie civil, par exemple la conception de procédures d'appel d'offres. En Afghanistan, pour ses travaux de construction de routes et ses autres projets qui nécessitent souvent une forte intensité de main-d'œuvre, l'UNOPS doit s'occuper du recrutement et de la gestion d'une main d'œuvre locale. Le personnel de l'UNOPS chargé des projets d'équipement comprend des spécialistes issus du secteur privé qui disposent d'une vaste expérience en la matière.

59. Après avoir retrouvé la santé financière après quelques années de difficultés, l'UNOPS a choisi, dans son plan stratégique pour 2010-2013, de mettre l'accent sur certains types d'activités pour lesquelles il peut faire valoir son expérience et offrir un avantage comparatif. En septembre 2012, suite à l'examen de sa stratégie et de ses résultats, l'UNOPS a décidé d'axer ses efforts sur les trois domaines dans lesquels il estime avoir le plus grand avantage comparatif : la gestion de projets, les achats et les infrastructures, qui, ensemble, représentent environ les quatre cinquièmes de ses activités.

60. En 2012, l'UNOPS s'est fixé comme priorité première de créer un groupe de l'infrastructure viable. En février 2013, le nouveau groupe était créé et un directeur nommé. Ce groupe a pour vocation d'établir des normes, de gérer la qualité et de renforcer la valeur ajoutée qu'offre l'UNOPS dans l'exécution de projets et la fourniture de services de conseil.

61. En 2013, le Groupe compte définir une stratégie relative à l'infrastructure viable. Le Comité note que l'enquête menée en 2012 par l'UNOPS auprès de son personnel a fait ressortir que seulement 39 % du personnel affecté à des projets d'équipement connaissait le plan stratégique du Bureau. En outre, des stratégies locales visant à renforcer les activités relatives à l'infrastructure sont en cours d'élaboration dans les centres de l'UNOPS du monde entier. Dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle stratégie, le Groupe devra remédier à l'insuffisance

des connaissances du personnel concernant les grandes orientations définies par l'UNOPS.

62. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que la nouvelle stratégie relative à l'infrastructure soit comprise par tout le personnel chargé de ces questions.

Achèvement des projets dans les délais prévus

63. Les conditions d'exécution des projets sont établies dans l'accord conclu avec le client, dont l'UNOPS utilise la version la plus récente pour évaluer les résultats obtenus, sachant qu'il peut être modifié en cas de changements affectant les coûts ou les délais. Les dates d'achèvement opérationnel sont précisées dans l'accord et, en cas de retard, l'UNOPS demande au client une prorogation des délais.

64. Ayant déjà constaté que la clôture financière des projets de l'UNOPS était souvent retardée, le Comité s'est demandé s'il en était de même de l'achèvement des activités opérationnelles. Si l'UNOPS dispose d'informations, qu'il n'a pas encore analysées, sur les modifications d'accords de projet, il n'a pas de statistiques globales sur la proportion de ses projets qui sont achevés à une date révisée convenue avec le client plutôt qu'à la date initiale.

65. Les 10 projets examinés au centre de projets de Jérusalem avaient été achevés (ou devaient l'être) à la date convenue avec le client. Toutefois, pour six d'entre eux, l'UNOPS avait obtenu une prorogation du délai. Il a indiqué que ces retards étaient tous liés à des facteurs indépendants de sa volonté. Le Comité a confirmé qu'ils constituaient pour le moins une des principales causes de retard.

66. Il ressort de l'analyse faite par le Comité de l'enquête menée par l'UNOPS auprès de sa clientèle que 60 des 83 clients concernés par les projets d'équipement (72 %) étaient satisfaits de la rapidité des interventions de l'UNOPS et de sa qualité de service. Néanmoins, en l'absence d'informations fiables sur les performances réalisées par rapport au critère important que constituent les conditions de l'accord initial conclu avec le client, la direction de l'UNOPS risque de ne pas se rendre suffisamment compte de la fréquence des prorogations ou des retards sur les projets, et ces prorogations pourraient entraîner des coûts supplémentaires. L'UNOPS n'avait fait aucune étude systématique des causes de ces retards de manière à améliorer la rapidité d'exécution des projets, par exemple en conseillant ses clients lorsque leurs actions ou celles des bénéficiaires risquaient d'occasionner des retards.

67. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner l'ampleur des changements apportés aux accords et les causes des retards dans l'achèvement des travaux sur l'ensemble de son portefeuille de projets relatifs à l'infrastructure.

68. L'UNOPS a indiqué qu'il prenait des mesures pour tenir compte de cette question au stade de la conception des projets en l'intégrant aux inventaires des risques et aux accords conclus avec les clients, et pendant l'exécution, par exemple en mettant en place des rapports d'activité ou en établissant des comités directeurs de projet.

Gestion des coûts des projets

69. Parce qu'il s'autofinance, l'UNOPS fonctionne selon le principe du recouvrement intégral des coûts et utilise en général le montant alloué à un projet pour financer les éléments suivants :

- a) Les coûts directs du projet;
- b) Une contribution au montant facturé au titre des services d'appui direct au niveau local, comme les coûts d'administration des centres locaux;
- c) Une contribution aux coûts répartis, concernant les dépenses faites à l'échelle de l'UNOPS, telles que l'assurance maladie;
- d) Une commission de gestion.

70. Les commissions de gestion, généralement 7 % des dépenses de projet, sont convenues avec le client sous la forme d'un pourcentage des coûts directs des projets et des contributions au montant facturé au titre des services d'appui au niveau local et aux coûts répartis. Ces commissions, perçues sur l'ensemble des activités de l'UNOPS, servent en principe à couvrir les frais généraux de gestion du siège et des bureaux régionaux. Afin de renforcer sa viabilité financière, l'UNOPS revoit ses procédures de manière à ce qu'à partir de juillet 2013, le montant minimal fixé au titre des commissions de gestion d'un nouveau projet couvre les frais généraux de gestion prévus pour celui-ci.

71. Il ressort de l'enquête menée en 2012 par l'UNOPS auprès de ses clients que seulement 38 clients ayant fait l'expérience de projets d'équipement gérés par le Bureau (49 %) se disaient satisfaits du rapport coût-efficacité des services fournis par le Bureau. Le Comité juge ce taux de satisfaction relativement faible, même s'il correspond à ceux enregistrés dans d'autres secteurs d'activité de l'UNOPS. La plupart des projets exécutés par l'UNOPS étant établis à la suite de négociations avec les clients (le plus souvent d'autres organismes des Nations Unies) et non d'une mise en concurrence formelle, il y a un risque que le Bureau n'ait pas des incitations suffisantes pour maintenir les budgets des projets aussi bas que possible.

72. Lorsqu'il devient apparent qu'un projet ne pourra probablement pas être achevé dans les limites du budget convenu, l'UNOPS demande une rallonge budgétaire au client. Comme dans le cas des délais d'exécution, il y a peu d'informations disponibles sur la fréquence de ces demandes de rallonges par rapport aux budgets de travaux d'infrastructure. Lors de ses visites sur le terrain, le Comité a constaté qu'une petite proportion de projets avaient nécessité une rallonge budgétaire suite à l'augmentation de leur portée. Si l'UNOPS n'arrive pas à se faire rembourser les coûts supplémentaires occasionnés par un projet, il est obligé de les comptabiliser en pertes. En 2012, l'UNOPS a signalé trois cas de ce genre relatifs à des projets d'infrastructure, s'élevant à un montant total de 840 695 dollars.

73. Le Comité a voulu savoir si l'UNOPS gérait ses projets de façon à dépenser les budgets dans leur totalité ou quasi-totalité pour ne pas avoir à rendre un solde inutilisé aux clients. Ayant vu sur le terrain des indices d'un tel calibrage des dépenses par rapport au budget disponible plutôt que par rapport aux besoins objectifs du projet, le Comité a analysé les données de l'UNOPS relatives aux dépenses par rapport au montant alloué à des projets d'équipement exécutés en 2011 et financièrement clos. Le tableau II.4 donne la ventilation des projets exécutés en 2011 en termes de leur solde inutilisé calculé en pourcentage du montant alloué.

Tableau II.4
Solde inutilisé des projets d'équipement exécutés en 2011

<i>Solde inutilisé (pourcentage du montant alloué)</i>	<i>Nombre de projets achevés</i>	
0	11	(35 %)
1	10	(32 %)
3-5	4	(13 %)
7-10	2	(6 %)
11-70	4	(13 %)
Total	31	(100 %)

Source : Analyse faite par le Comité des données de l'UNOPS (mai 2013) relatives aux projets d'équipement pour lesquels le montant alloué ne concernait qu'un seul projet réalisé en 2011 et financièrement clos.

74. Le Comité note que les pratiques de dépense de l'UNOPS pourraient s'expliquer par de bonnes pratiques de gestion : bonne qualité de la planification et de la budgétisation, et gestion prudente de la portée et des coûts. Dans le cas de certains projets où le montant alloué semblait ne pas devoir être entièrement utilisé, l'UNOPS a convenu avec le client d'élargir la portée des activités afin d'inclure des travaux ou des services ne figurant pas dans le cahier des charges initial. À titre d'exemple, dans un projet concernant un centre de formation de la police, l'UNOPS a redessiné, avant le début des travaux de construction, le toit du nouveau gymnase prévu, et cela a permis de dégager des fonds qui ont été utilisés pour ajouter un sous-sol.

75. Il est vrai que l'UNOPS doit faire face à de grandes incertitudes financières dans le cadre de la gestion de ses projets, dues, par exemple, aux environnements difficiles dans lesquels il opère et aux risques de change. Le Comité estime cependant qu'on ne peut écarter la possibilité que des incitations perverses entrent parfois en ligne de compte et que le coût réel de certains projets ne soit pas transparent. Il note également que, dans la plupart des cas, aucun budget conditionnel n'est prévu, peut-être parce que l'UNOPS considère que ses clients n'y souscriraient pas.

76. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, d'encourager ses clients à prévoir un budget conditionnel, ce qui pourrait entraîner une réduction correspondante d'autres catégories de dépenses, et à accepter des modalités d'utilisation de ces fonds.

77. L'UNOPS a également accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner l'ampleur et les causes de la pratique consistant à ajuster les dépenses au budget disponible plutôt qu'aux besoins objectifs du projet et, s'il y a lieu, d'adapter ses procédures ou directives en conséquence.

Qualité de la conception des infrastructures réalisées

78. L'UNOPS intervient dans la conception d'infrastructures, y compris lorsqu'il est chargé de gérer la construction d'un bâtiment dont les plans existent déjà. Le Comité a relevé de bonnes pratiques concernant la conception d'infrastructures, comme par exemple l'intégration d'une certaine souplesse quant à leur utilisation future : des bâtiments administratifs ont ainsi été conçus de façon à permettre

l'adjonction d'un ou deux étages supplémentaires. Le Comité a également constaté que, dans certains cas, on avait procédé à une analyse de la valeur pour dégager des fonds qui avaient permis d'ajouter à des bâtiments ou à des services des éléments demandés par les bénéficiaires et approuvés par les donateurs.

79. Le Comité a constaté sur le terrain que, pour un nombre minoritaire de projets, les plans n'avaient pas répondu aux besoins des clients. Ces problèmes avaient en général été résolus avant l'achèvement des travaux et semblaient concerner des plans fournis ou commandés par les donateurs. En principe, l'UNOPS ne procède pas à un examen systématique des plans avant les travaux, même lorsqu'ils sont fournis par les donateurs ou que ceux-ci les ont fait faire par des tiers. Il se prive ainsi de la possibilité d'avoir une analyse d'experts sur l'adaptation des plans aux besoins des utilisateurs, de mettre en lumière des erreurs à corriger et de dégager d'éventuelles économies. L'UNOPS pourrait ainsi apporter une valeur ajoutée et réduire les risques, mais cela entraînerait aussi des coûts supplémentaires qu'il devrait se faire rembourser par les clients.

80. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de voir dans quelle mesure il serait utile d'imposer, dans les cas où il y a une probabilité élevée de problèmes liés à la conception, des examens obligatoires des plans qui auraient notamment pour but de réduire autant que possible les coûts pour les clients.

81. Pendant la période de responsabilité en cas de défectuosité (12 mois en général), l'UNOPS obtient des informations sur l'adéquation des bâtiments aux besoins des usagers et sur tous les problèmes de qualité qui pourraient survenir. Sa responsabilité ne s'étend pas au-delà de cette période car il est le partenaire d'exécution et non le maître d'ouvrage ni le bailleur de fonds du projet. Les clients peuvent décider de faire leurs propres évaluations et, en général, ne paient pas l'UNOPS pour le faire. Passée cette période de responsabilité, l'UNOPS risque donc de ne plus avoir d'informations sur ses bâtiments, par exemple les frais d'exploitation ou les besoins de réparation.

82. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en place un mécanisme permettant d'obtenir de meilleures informations sur l'adéquation de ses bâtiments aux besoins de leurs utilisateurs après leur achèvement.

Satisfaction des clients

83. Il ressort de l'enquête menée en 2012 par l'UNOPS auprès des clients que sur les 83 clients ayant fait l'expérience de projets d'équipement gérés par l'UNOPS, 58 (70 %) étaient satisfaits de l'exécution des travaux par rapport à l'accord conclu; 21 (25 %) étaient sans avis et 4 (5 %) n'étaient pas satisfaits. D'après les réunions que le Comité a tenues avec eux dans l'État de Palestine et au Pérou, les donateurs et les bénéficiaires étaient satisfaits de la qualité des bâtiments et des équipements fournis.

84. Conscient de l'importance d'une bonne communication avec ses clients, l'UNOPS a mis en place un centre de partenariat, qui est un site Web sécurisé à accès sur invitation, où les acteurs concernés peuvent échanger des informations ou faire des commentaires. Les clients peuvent également consulter des documents de base et des comptes rendus financiers et donner leur avis sur des projets en cours ou achevés. En dépit des efforts visant à le faire connaître, ce service est peu utilisé pour des consultations d'informations, et encore moins pour faire des commentaires.

Cela est peut-être partiellement dû à des habitudes culturelles ou au fait que certains clients préfèrent donner leur avis en personne.

85. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre des mesures visant à encourager les clients à participer davantage au centre de partenariat, notamment en faisant des commentaires.

Contribution aux objectifs de viabilité et aux priorités plus vastes de l'UNOPS

86. Un des principes de base de l'UNOPS est que les projets qu'il entreprend doivent s'inscrire dans le cadre de son mandat. Cela signifie, en partie, que les projets doivent contribuer aux quatre objectifs de haut niveau qu'il a établis dans son plan stratégique pour 2010-2013. Le tableau II.5 présente ces objectifs ainsi que la part des projets qui se rapportent à chacun d'entre eux.

Tableau II.5
Analyse des projets en fonction des objectifs de l'UNOPS (2012)

<i>Objectif</i>	<i>Projets d'équipement exécutés en 2012 axés sur cet objectif</i>
Consolidation de la paix et la stabilité après les conflits	127 (43 %)
Relèvement rapide des communautés touchées par des catastrophes naturelles	38 (13 %)
Renforcement de la capacité des populations à développer l'économie locale et à obtenir des services sociaux	86 (29 %)
Viabilité environnementale et adaptation au changement du climat	43 (15 %)

Source : Analyse faite par le Comité des données de l'UNOPS (mai 2013).

87. L'UNOPS a défini trois objectifs transversaux au sein de chacun de ces objectifs : l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le renforcement des capacités nationales, et la viabilité environnementale.

88. Dans la pratique, il se pourrait que les centres de l'UNOPS accordent plus d'importance à la livraison des produits prévus par les contrats qu'aux résultats plus globaux, qui ne sont souvent pas couverts par le financement fourni par les clients. Toutefois, le Comité a vu des exemples indiquant que l'UNOPS tentait de concevoir et de faire financer des projets susceptibles d'aller au-delà de la seule fourniture de produits et d'influer sur la situation globale. Il ressort de l'examen qu'il a fait des projets et des données de l'UNOPS que certains projets contribuaient à des objectifs plus vastes, tels que les efforts concertés que mène le centre de projets de Jérusalem pour améliorer la santé et la sécurité sur ses chantiers, où une bonne sensibilisation et des règles strictes ont permis de renforcer la culture de la sécurité et d'éviter le grand coût humain et financier que les accidents graves peuvent engendrer.

89. Au moyen d'un système d'établissement de rapports annuels axés sur les résultats, l'UNOPS met l'accent sur la collecte et la validation d'informations relatives aux produits issus de ses projets. Cela constitue certes une bonne pratique en matière d'évaluation des produits, mais il convient de noter que l'incidence sur la situation plus globale n'est pas prise en compte. L'UNOPS est conscient de la nécessité d'améliorer l'information sur les résultats et s'y emploie dans le cadre de

l'élaboration de son plan stratégique pour 2014 et au-delà, afin de pouvoir hiérarchiser ses activités et mieux mesurer leurs effets.

90. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de collaborer avec ses partenaires pour mettre en place des procédures visant à mieux recueillir l'information sur les résultats globaux auxquels ses activités contribuent, en particulier en ce qui concerne les bénéficiaires des projets.

Contrôle des projets

91. L'UNOPS a mis en place une procédure de contrôle informatisée afin de mieux surveiller le respect des règles et règlements, ainsi que les résultats et les risques éventuels pour ses missions en cours. Les chargés de projet de l'UNOPS sont responsables de l'ensemble de leurs projets et les directeurs des centres locaux sont tenus, sur une base mensuelle, de garantir aux régions que les missions (qui concernent généralement un projet mais parfois plusieurs) se déroulent comme prévu. Les directeurs procèdent également à des contrôles trimestriels qu'ils effectuent à l'aide d'un outil en ligne reposant sur six critères et comprenant trois niveaux d'évaluation (vert, jaune, rouge). Les résultats de ces examens sont mis à la disposition de tout le personnel. Bien interprétés, ils permettent au siège de l'UNOPS d'avoir une bonne idée de l'état d'avancement de chaque projet. Toutefois, dans la minorité de cas où une mission comprend plusieurs projets, le Comité estime que les résultats sont moins parlants car ils peuvent être différents pour chaque élément du projet. L'outil donne de meilleurs résultats lorsque la mission ne concerne qu'un seul projet.

92. L'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, d'améliorer l'outil de contrôle en ligne de façon à pouvoir évaluer chaque projet à titre individuel lorsqu'une mission en comprend plusieurs, ou de faire en sorte que davantage de missions ne couvrent qu'un seul projet.

93. En 2011, l'UNOPS a présenté son principal outil de contrôle de la mise en place de nouveaux projets, dont le but est, notamment, d'avertir les personnes chargées de l'étude des projets de l'arrivée d'un nouveau projet de façon à ce qu'elles puissent l'approuver. L'auteur du projet à l'UNOPS peut également voir les projets du même type que l'UNOPS réalise ou a réalisés dans d'autres pays. Cet outil garantit aux responsables que les risques sont pris en compte pendant la phase de démarrage du projet et devrait aider l'UNOPS à assurer un bon lancement de ses nouveaux projets.

Collaboration avec les autres organismes des Nations Unies

94. L'une des valeurs fondamentales de l'UNOPS est l'harmonisation au sein du système des Nations Unies et au-delà. Dans son plan stratégique pour 2010-2013, le Bureau tient compte des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Dans les pays où l'UNOPS intervient, ses projets sont censés s'intégrer aux activités que mènent les autres organismes des Nations Unies sur le terrain.

95. Le Comité a constaté que l'UNOPS collaborait avec d'autres organismes des Nations Unies sur le terrain, mais a aussi vu des signes que, dans certains domaines, les projets étaient moins bien intégrés. L'UNOPS a signé des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans 9 des 10 principaux pays ou

régions d'exécution de projets d'équipement. Dans l'État de Palestine, l'exception, le Comité croit comprendre que l'équipe de pays des Nations Unies apporte la touche finale à un plan-cadre d'aide au développement pour lequel l'UNOPS est le principal organisme de coordination en matière d'infrastructure.

96. Le Comité estime que l'UNOPS devrait renforcer sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, en faisant mieux connaître son mandat et ses compétences de base dans les domaines pour lesquels il pourrait avoir un avantage comparatif par rapport à d'autres organismes. Dans les pays, cela se traduirait par une coopération accrue avec d'autres organismes, en particulier dans le cadre des mécanismes existants tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

97. D'une manière plus générale, le Comité prend acte du fait que l'UNOPS s'est employé à professionnaliser et renforcer ses compétences de base, à améliorer la qualité des services qu'il fournit et, comme indiqué plus haut, à obtenir d'organismes indépendants une reconnaissance et des certifications prouvant son attachement à la qualité. L'UNOPS devrait étudier comment il peut démontrer la valeur ajoutée qu'il est susceptible d'apporter au système des Nations Unies, en montrant de manière objective que les services qu'il offre sont d'un bon rapport qualité-prix et, le cas échéant, en soumettant ses résultats à des comparaisons avec ceux d'autres prestataires de services internationaux, publics ou privés, dans les mêmes secteurs.

D. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

98. L'UNOPS a informé le Comité qu'en 2012 il avait formellement comptabilisé en pertes des actifs d'un montant de 1,8 million de dollars (contre 10,4 millions de dollars en 2010-2011), répartis comme suit : 1,4 million de dollars correspondaient à des provisions pour dépréciation précédemment constituées, et 400 000 dollars à des charges supplémentaires pour 2012.

2. Versements à titre gracieux

99. L'UNOPS a informé le Comité qu'il n'avait effectué aucun versement à titre gracieux en 2012.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

100. L'UNOPS a signalé 16 cas de fraude avérés en 2012 (contre 9 en 2010-2011). Bien que le montant des pertes n'ait pas été établi, l'UNOPS a déterminé qu'elles n'auraient pas d'incidence majeure sur les états financiers. Dans deux cas, des membres du personnel contractuel de l'UNOPS avaient omis de signaler qu'ils avaient des intérêts financiers dans des entreprises auxquelles ils avaient contribué à attribuer des marchés ou qu'ils supervisaient pour le compte de l'UNOPS. Ils ont tous deux démissionné avant qu'une décision n'ait été prise à leur encontre. Les 14 autres cas avaient trait à des tentatives de fraude à l'assurance maladie, ayant peu ou pas d'incidence sur l'UNOPS. Les seules affaires portées à l'attention du Comité sont celles qui touchent directement l'UNOPS.

E. Remerciements

101. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif et le Directeur exécutif adjoint ainsi que leurs collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires
aux comptes
(*Signé*) Amyas **Morse**
(Vérificateur principal)

Le Vérificateur général des comptes
de la Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur
et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(*Signé*) Ludovick **Utouh**

30 juin 2013

Annexe

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2011

1. Au 31 mars 2013, sur les 31 recommandations en suspens de l'exercice biennal 2010-2011 et des exercices biennaux précédents, 15 (48 %) avaient été intégralement appliquées, 12 (39 %) étaient en cours d'application, 3 (10 %) n'avaient pas été mises en œuvre et 1 était devenue caduque.

Recommandations non appliquées

2. Des trois recommandations qui n'ont pas encore été appliquées par l'UNOPS, deux concernent la nécessité d'établir, pour les actifs, des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS corrects. La troisième a trait à la mise en œuvre de meilleurs contrôles sur les actifs achetés au moyen de fonds alloués aux projets. L'UNOPS n'a pas mis en place de procédures permettant de recenser les actifs des projets placés sous son contrôle et ne dispose pas de pistes d'audit propres à appuyer l'évaluation des autres actifs. L'UNOPS n'a donc pas pris en compte les immobilisations corporelles dans ses états financiers, et a adopté des dispositions transitoires qui lui accordent un délai maximal de cinq ans pour rendre compte de ces actifs selon les normes IPSAS. En conséquence, le Comité considère que ces recommandations n'ont pas été appliquées.

Recommandations partiellement mises en œuvre

3. Douze recommandations sont considérées comme partiellement appliquées. Cinq d'entre elles (points 4, 6, 7, 27 et 28) concernent la gestion des projets et, en particulier, la nécessité de clôturer les projets dans les délais prescrits. Le suivi de l'application d'autres recommandations partiellement mises en œuvre, notamment les quatre qui ont trait au compte interfonds UNOPS/PNUD (points 8, 9, 22 et 24), est présenté dans les sections correspondantes du rapport du Comité.

Gestion de projets

4. Conscient qu'il importe de clôturer les projets à temps, l'UNOPS a pris des mesures pour raccourcir les délais et améliorer la qualité et la responsabilité aux stades opérationnel et financier. À la mi-2011, il a mis en place un outil de clôture des projets permettant d'automatiser, de rationaliser et d'accélérer le processus de clôture, ce qui lui a permis de clôturer 450 projets lancés de longue date. Le Comité a toutefois constaté qu'au 31 décembre 2012, 276 projets étaient toujours en souffrance, plus de 18 mois s'étant écoulés depuis que les produits avaient été approuvés par le client, et 169 autres n'avaient toujours pas été clôturés après au moins 18 mois.

5. L'application des recommandations tendant à améliorer la supervision du Centre d'opérations de la République démocratique du Congo pour l'aider à surmonter les obstacles l'empêchant de mener à bien ses projets, et à examiner si les mesures de supervision et de soutien concernant les centres opérant dans des contextes à haut risque sont bien adaptées, n'est pas prévue avant septembre 2013. L'UNOPS a informé le Comité qu'il comptait examiner ces questions dans le cadre d'une

« mission de maturité » en République démocratique du Congo, qu'il effectuerait en juillet 2013, et de plusieurs autres missions dans des sites à haut risque.

Comité des marchés : signalisation des dérogations

6. Le Comité avait précédemment recommandé à l'UNOPS de tenir des registres centraux des dérogations approuvées par les comités locaux des marchés et des achats, de suivre et d'analyser l'évolution des dérogations signalées et d'en rendre compte à la direction au moins une fois par an afin de déterminer si elles étaient le signe de dysfonctionnements profonds de la fonction achats. Les comités locaux ont été priés de recueillir et de diffuser les données pertinentes, mais d'autres changements systémiques sont nécessaires pour que cette recommandation puisse être pleinement appliquée et que l'on soit en mesure d'analyser correctement l'évolution des dérogations et d'en rendre dûment compte à la direction.

Validation des états de paie

7. L'UNOPS a pris des mesures pour mieux veiller à ce que les états de paie soient exempts d'erreurs et d'omissions, notamment en multipliant les contrôles destinés à vérifier que les agents qui quittent l'organisation sont bien rayés des états de paie. Ces procédures n'étant pas encore suffisamment solides, il propose de mettre au point une méthode permettant d'effectuer ces contrôles de façon plus systémique, parallèlement à des procédures de validation plus détaillées, et d'opérer ces changements à la fin du mois de juin 2013.

Recommandations devenues caduques

8. Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'application des normes IPSAS, le Comité estime que l'UNOPS, contrairement à ce qui lui avait déjà été recommandé, n'a pas mis au point de stratégie adaptée dans les domaines qui nécessitent une attention particulière.

Recommandations intégralement appliquées

9. Le Comité considère que 15 recommandations ont été intégralement appliquées. Celles-ci portent essentiellement sur les dispositions à prendre pour évaluer les risques liés aux projets avant que ceux-ci soient approuvés, diverses mesures visant à améliorer la comptabilisation des dépenses afférentes aux projets et à rendre compte avec exactitude des passifs liés aux avantages du personnel, la nécessité de revoir la conception, le suivi et la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats, et l'adoption officielle d'un plan de reprise d'activité après sinistre et de continuité des opérations. Lorsqu'il y a lieu, ces questions sont traitées dans d'autres sections du rapport du Comité.

10. Le tableau ci-après présente l'état de l'application des recommandations antérieures du Comité.

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.10, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
1. Adopter un mécanisme lui permettant d'identifier et de suivre séparément les projets exécutés dans le cadre de sa politique de financement à l'avance pour qu'il puisse gérer au mieux les risques qui y sont associés; et comptabiliser dans ses états financiers en solde à recevoir les montants correspondant aux projets qu'il exécute sans que leur financement soit en place	30	2010-2011	X			
2. Effectuer des contrôles, en faisant fond sur des comptes rendus adéquats, pour suivre les projets gérés de manière groupée afin d'empêcher les dépassements de budget; et inscrire en solde à recevoir les projets pour lesquels les dépenses ont dépassé les fonds disponibles	32	2008-2009	X			
3. Procéder à un examen officiel des risques présentés par les projets avant que ceux-ci ne soient acceptés et lancés	43	2010-2011	X			
4. Tirer des leçons des projets en cours et envisager d'adopter des mesures pour clôturer les projets dans les délais prévus; et traiter l'arriéré des projets à clôturer	48	2010-2011		X		
5. Faire en sorte que l'état d'avancement des projets soit régulièrement suivi et correctement noté dans le système Atlas	49	2010-2011	X			
6. Mieux superviser les opérations du Centre d'opérations de la République démocratique du Congo pour l'aider à surmonter les obstacles l'empêchant de mener à bien ses projets dans les délais prévus	53	2010-2011		X		
7. Examiner l'adéquation de la supervision des activités des centres opérant dans des contextes à hauts risques, ainsi que le soutien apporté à ces centres	54	2010-2011		X		
8. Régler les différends qui l'opposent au PNUD concernant les soldes interfonds	62	2004-2005		X		

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.10, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
9. Renforcer ses mesures de contrôle des projets liés aux accords relatifs aux services de gestion pour déceler les erreurs de codification et autres erreurs à temps; et obtenir confirmation des montants non régularisés de la part du PNUD avant la clôture de ses comptes pour être sûr de repérer d'éventuels écarts	64	2010-2011		X		
10. Examiner son processus d'établissement des états financiers pour pallier les lacunes repérées par le Comité	71	2010-2011		X		
11. Mettre au point des stratégies efficaces dans les domaines voulus en rapport avec son application des normes IPSAS	77	2010-2011				X
12. Constater l'intégralité de ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service et les comptabiliser en charges lorsqu'il appliquera les normes IPSAS	83	2010-2011	X			
13. Envisager de réviser sa méthode d'estimation de la valeur des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS	88	2010-2011	X			
14. Revoir la conception, le contrôle et l'application de ses méthodes et outils de budgétisation axée sur les résultats de façon que les unités fonctionnelles et opérationnelles aient à obtenir des résultats précis et à justifier des ressources utilisées à cette fin	94	2010-2011	X			
15. Tenir des registres centraux des dérogations approuvées par les comités locaux des marchés et des achats; et suivre et analyser l'évolution des dérogations signalées et en rendre compte au moins une fois par an à la direction afin de déterminer si ces dérogations sont le signe de dysfonctionnements profonds de la fonction achats	99	2010-2011		X		
16. Se doter de procédures d'examen des bons de commande qui permettent de détecter d'éventuels fractionnements de commande	100	2010-2011	X			

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.10, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
17. Rectifier les erreurs qui figurent dans ses registres pour pouvoir comptabiliser avec exactitude les biens dont il dispose et établir des soldes d'ouverture corrects lors de l'adoption des normes IPSAS; et remédier au manque de cohérence du processus d'attestation d'inventaire	107	2008-2009			X	
18. Améliorer ses mécanismes de vérification de la gestion des congés en veillant à ce que : a) tous les octrois de congés soient approuvés et consignés dans le système avec les pièces justificatives; b) les états des congés soient régulièrement examinés et harmonisés	112	2010-2011	X			
19. Effectuer des vérifications mensuelles de ses états de paie afin d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité; b) surveiller et examiner toutes les cessations de service afin de faire en sorte que les agents qui quittent l'organisation soient rayés des états de paie dès leur départ	114	2010-2011		X		
20. Adopter officiellement un plan de reprise d'activité après sinistre et de continuité des opérations qui englobe tous les types de sinistres ayant une incidence tant sur les processus de traitement de l'information que sur les fonctions intéressant les utilisateurs en aval	118	2008-2009	X			
21. Se doter de contrôles et d'états qui permettent de faire la distinction entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs relatifs aux projets et les soldes qui correspondent à des dépassements (analogue à la recommandation 2 ci-dessus)	Annexe	2008-2009	X			
22. Régler les différends qui l'opposent au PNUD au sujet des soldes interfonds (analogue à la recommandation 8 ci-dessus)	Annexe	2004-2005		X		

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.10, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
23. Suivre les dépenses de projet qui ont été rejetées et passer les écritures comptables voulues; et renforcer les mécanismes de validation des données saisies dans le progiciel de façon à réduire au maximum le nombre d'opérations rejetées (analogue à la recommandation 9 ci-dessus)	Annexe	2008-2009	X			
24. Continuer à suivre les divergences concernant les soldes interfonds et s'attacher à régler les divergences datant d'exercices antérieurs avec les entités des Nations Unies concernées	Annexe	2004-2005		X		
25. Envisager de réviser sa méthode d'estimation de la valeur des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS (analogue à la recommandation 13 ci-dessus)	Annexe		X			
26. Se doter d'un plan de financement des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service	Annexe	2008-2009	X			
27. Analyser tous les projets actuellement répertoriés pour recenser ceux qu'il y a lieu de clôturer	Annexe	2008-2009		X		
28. Faire en sorte que l'état d'avancement des projets soit régulièrement suivi et correctement noté dans le système Atlas; et mener à bien dans les plus brefs délais les formalités de clôture des projets	Annexe	2008-2009		X		
29. Corriger les divergences relevées dans les livres de comptes; et examiner tous les livres de comptes afin de s'assurer qu'ils n'ont pas d'autres divergences (analogue à la recommandation 17 ci-dessus)	Annexe				X	
30. Procéder à des contrôles afin de mieux contrôler les biens achetés au moyen de fonds alloués aux projets; et déterminer dans quelles circonstances des fonds alloués aux projets ont été utilisés pour l'achat de l'équipement	Annexe	2008-2009			X	

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.10, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
31. Adopter officiellement un plan de reprise d'activité après sinistre et de continuité des opérations qui englobe tous les types de sinistres ayant une incidence tant sur les processus de traitement de l'information que sur les fonctions intéressant les utilisateurs en aval (analogue à la recommandation 20 ci-dessus)	Annexe		X			
Total			15	12	3	1
Pourcentage du total			48	39	10	3

Chapitre III

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2012

A. Introduction

1. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNOPS, le Directeur exécutif du Bureau a certifié les états financiers pour 2012 et a l'honneur de les rendre publics et de les transmettre au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale. Ces états ont été vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes, lequel a émis une opinion sans réserve. L'opinion et le rapport du Comité figurent dans le présent document. Dans l'ensemble, la santé financière de l'UNOPS est bonne et le Bureau dispose des ressources nécessaires pour affronter l'avenir.

B. Respect du principe de responsabilité et transparence : valeurs fondamentales du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

2. Dans son plan stratégique pour 2010-2013, l'UNOPS a inscrit la volonté de rendre compte de ses résultats et d'utiliser ses ressources efficacement parmi ses valeurs fondamentales et il a engagé une série de réformes afin de les sous-tendre, réformes qui englobent les systèmes de contrôle, des mesures axées sur l'efficacité et des mesures de transparence. Il s'est systématiquement attaché à adopter des normes internationalement reconnues et les pratiques exemplaires utilisées par des organismes publics et privés.

3. L'UNOPS a obtenu la certification ISO 9001 (gestion de la qualité) pour ses systèmes de gestion et la certification CIPS (Chartered Institute of Purchasing and Supply) pour les achats et applique les normes PRINCE2 (PROjects IN Controlled Environments 2) pour la gestion de projets et les normes IATI (International Aid Transparency Initiative) concernant la transparence. Il a cessé d'appliquer la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée prévue par les normes comptables du système des Nations Unies et a établi ses états financiers en se conformant aux prescriptions des normes IPSAS.

4. L'UNOPS est véritablement convaincu que ces normes l'aident à être plus efficace et permettent à ses parties prenantes et partenaires de mieux comprendre ses activités et de mieux coopérer.

C. Résultats du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2012

Principaux résultats

5. L'UNOPS a pour mission d'accroître la capacité des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires de mener à bien des activités de consolidation de la paix, d'aide humanitaire et de développement qui répondent aux attentes de ceux qui en ont besoin. Il ne reçoit pas de contributions de la part des États Membres et il autofinance donc ses activités au moyen des produits découlant de l'exécution de projets et de la fourniture de services consultatifs ou autres.

6. Parmi les principaux résultats opérationnels de l'UNOPS en 2012 on peut citer la construction ou la remise en état de 40 écoles, de 7 hôpitaux, de 25 postes de police, de 2 631 kilomètres de routes et de 9 661 logements temporaires. Il a formé plus de 21 000 personnes dans différents domaines, organisé 451 manifestations, fourni 15 millions de fournitures médicales et appuyé la lutte antimines dans 14 pays. On trouvera une liste exhaustive des activités du Bureau dans son rapport annuel (DP/OPS/2013/2).

7. La performance financière de l'UNOPS pour 2012 peut être résumée comme suit :

a) Malgré les difficultés financières éprouvées par de nombreux pays et organismes partenaires et une réduction de l'aide publique au développement, le Bureau a fourni des services d'une valeur s'élevant à 985,6 millions de dollars, soit un niveau comparable à celui de 2011;

b) L'excédent net pour 2012 a atteint 8,2 millions de dollars, soit un montant légèrement supérieur à celui de 2011 et un résultat très supérieur aux attentes;

c) Les réserves en fin d'année s'élevaient à 62,9 millions de dollars, soit un montant supérieur à l'objectif fixé par le Conseil d'administration.

8. Ces bons résultats aident l'UNOPS à s'adapter à un environnement qui deviendra de plus en plus difficile dans les années à venir. Ils lui permettent aussi d'améliorer la façon dont il peut contribuer aux résultats de ses partenaires.

Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public

9. Un jeu complet d'états financiers a été établi conformément aux prescriptions des normes IPSAS :

a) *État de la situation financière.* Cet état rend compte de l'actif et du passif de l'UNOPS au 31 décembre 2012 et fait donc apparaître la santé financière du Bureau;

b) *État des résultats financiers.* Les normes IPSAS prescrivent de comptabiliser les produits engrangés au cours de l'année et de les mettre en correspondance avec les charges. L'excédent ou déficit net permet de mesurer les résultats financiers et indique si l'UNOPS est parvenu à s'autofinancer pendant la période considérée;

c) *État des variations de l'actif net.* Cet état rend compte de toutes les variations dans la valeur de l'actif et du passif, y compris celles qui n'apparaissent pas dans l'état des opérations financières, telles que certains ajustements relatifs aux engagements au titre des avantages du personnel;

d) *État des flux de trésorerie.* Cet état rend compte de l'évolution de la situation de trésorerie de l'UNOPS puisqu'il classe les flux de trésorerie en activités de fonctionnement et en activités de placement. La capacité du Bureau d'obtenir et de conserver des liquidités est un élément important au regard de sa résilience financière. Pour se forger une idée plus complète des liquidités, il importe de prendre les placements en considération;

e) *État comparant les chiffres effectifs et les chiffres prévus.* Cet état permet de comparer les résultats effectivement obtenus au regard des éléments budgétaires précédemment approuvés par le Conseil d'administration.

10. Les états financiers sont complétés par des notes décrivant les conventions comptables et par des explications.

11. La mise en conformité des états financiers avec les normes IPSAS au 1^{er} janvier 2012 signifie que les chiffres de 2012 ne sont pas toujours comparables avec ceux de l'exercice biennal 2010-2011. Lorsque cela était possible, les chiffres de 2011 ont été retraités afin de permettre une comparaison avec ceux de 2012, mais les différences entre les normes comptables du système des Nations Unies et les normes IPSAS sont parfois telles que cela n'a pas toujours été faisable. Les différences concernent notamment le changement de la période couverte par les états financiers, ceux-ci ne portant plus sur un exercice biennal, mais sur une année, la façon dont les produits et les charges sont comptabilisés et la façon dont l'actif et le passif sont comptabilisés et mesurés.

Résultats financiers

12. En 2012, les produits de l'UNOPS ont totalisé 985,6 millions de dollars. Comme prévu par les normes IPSAS, un montant de 683,2 millions de dollars est comptabilisé dans l'état des résultats financiers, de même qu'un montant de 302,4 millions correspondant à des contrats de mandat, comme expliqué dans les notes relatives aux états financiers. Les normes IPSAS font la distinction entre les contrats pour lesquels l'UNOPS agit en son nom propre et les contrats pour lesquels il agit en tant que mandataire ou agent. À des fins comptables, lorsque le Bureau agit en son nom, les produits sont comptabilisés dans leur intégralité dans l'état des résultats financiers. À l'inverse, lorsqu'il agit au nom d'un partenaire, seul le produit net est indiqué dans cet état. Si l'on tient compte des opérations menées pour des tiers, le montant total des produits a atteint 985,6 millions de dollars en 2012, ce qui correspond peu ou prou au niveau d'activité de 2011. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des produits et charges répartis en trois grandes catégories de services : infrastructures, gestion de projets et achats. Ces chiffres sont tirés des états financiers, lesquels classent les produits en cinq catégories de services (voir la note 17).

13. Déduction faite des charges annuelles et des engagements à long terme relatifs aux avantages du personnel, l'excédent net s'établit à 8,2 millions de dollars pour 2012.

Produits et charges

	<i>Produits au sens des normes IPSAS</i>	<i>Produits découlant des activités de mandataire</i>	<i>Montant brut des prestations</i>
Produits			
Infrastructures	253,8	2,6	256,4
Gestion de projets	409,2	103,5	512,7
Achats	17,2	196,3	213,5
Produits accessoires	3,0		3,0
Montant total des produits	683,2	302,4	985,6

	<i>Charges au sens des normes IPSAS</i>		<i>Montant brut des charges</i>
Charges			
Infrastructures	(238,7)	(2,6)	(241,3)
Gestion de projets	(367,2)	(103,5)	(470,7)
Achats	(9,3)	(196,3)	(205,6)
Charges au titre des projets	(615,2)	(302,4)	(917,6)
À déduire : Frais d'administration de l'UNOPS	(61,4)		(61,4)
Montant total des charges	(676,6)		(979,0)
Excédent provenant des services	6,6		6,6
À ajouter : Produits financiers nets	1,6		1,6
Excédent pour 2012	8,2	-	8,2

14. Comme prévu par les normes IPSAS, l'état des résultats financiers se substitue à l'état des recettes et des dépenses. Jusqu'en 2011, les recettes et les dépenses d'appui afférentes aux commissions de gestion du Bureau étaient comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et d'engagement. Avec les normes IPSAS, l'intégralité des produits et des charges de l'UNOPS, qu'il s'agisse de ceux relatifs à l'appui ou de ceux relatifs aux projets, sont comptabilisés lorsque les biens et services sont reçus ou fournis aux partenaires. En conséquence, le montant des produits s'est établi à 683,2 millions de dollars dans l'état de la performance financière pour 2012, tandis que les recettes étaient estimées à 168 millions de dollars dans l'état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 2010-2011. Il n'y a pas eu d'augmentation de l'activité, mais seulement un changement dans la façon dont l'UNOPS comptabilise les activités pour se conformer aux normes IPSAS.

Prestations et appui direct du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

15. L'UNOPS est financé par plusieurs sources et décaisse les ressources qu'il reçoit conformément aux dispositions prévues par différents types d'arrangements contractuels. En 2012, 65 % des projets qu'il a exécutés l'ont été pour le compte d'autres organismes des Nations Unies. Le PNUD est demeuré le principal partenaire du Bureau et a financé les activités de ce dernier à hauteur de 299 millions de dollars, dont 36 millions provenant de ses ressources ordinaires. Le reliquat, 263 millions de dollars, provenait d'autres sources de financement du PNUD ou de sources administrées par celui-ci. Ce montant se décomposait comme suit : 18 millions pour lesquels le Bureau était en partenariat direct avec le Programme, 71 millions provenant du Fonds pour l'environnement mondial, 104 millions faisant l'objet d'accords de services de gestion pour lesquels le financement a en général été assuré par les pays hôtes et 70 millions provenant de fonds d'affectation spéciale pluripartenaires administrés par le PNUD pour le compte du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat se classe au deuxième rang des partenaires de l'UNOPS et finance les activités de ce dernier à hauteur de 174,3 millions de dollars.

16. Parallèlement, 31 % des services fournis par l'UNOPS l'ont été sous forme d'un appui direct aux gouvernements, notamment dans le cadre de partenariats avec des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et dans le cadre d'accords de services de gestion. Les Gouvernements afghan et argentin ont été les principaux gouvernements partenaires du Bureau et les principaux pays bénéficiaires ont été l'Afghanistan, le Myanmar, le Pérou, la Somalie et le Soudan du Sud.

17. On trouvera des renseignements plus détaillés dans le rapport annuel de l'UNOPS ([DP/OPS/2013/2](#)).

Actif et passif

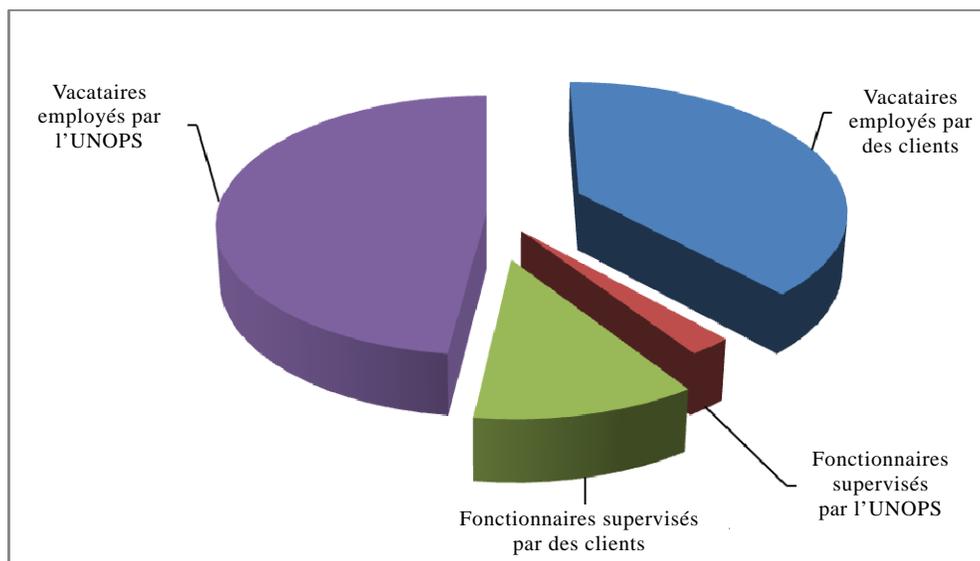
18. Comme prévu par les normes IPSAS, l'état de la situation financière se substitue au bilan et rend compte de l'actif et du passif de l'UNOPS. Tous les éléments d'actif et de passif sont comptabilisés, à l'exception des immobilisations corporelles, situation qui s'explique par le fait que le Bureau s'est prévalu des dispositions transitoires qui lui permettent de bénéficier d'un délai de grâce de cinq ans pour comptabiliser ce type d'immobilisations.

19. L'incidence de la mise en application des normes IPSAS sur l'évaluation d'ensemble de l'actif et du passif au 31 décembre 2011 est expliquée dans la note 28, qui compare les soldes de clôture pour 2011 établis en application des normes comptables du système des Nations Unies aux soldes d'ouverture pour 2012 établis conformément aux prescriptions des normes IPSAS. Les principaux changements tiennent à la façon dont les produits et les charges sont comptabilisés puisque la nouvelle méthode a pour effet d'éliminer les engagements non réglés et de réévaluer les soldes créditeurs, les ajustements, les dotations aux provisions et les contributions reçues d'avance. Il y a eu également des changements de catégories s'agissant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements.

Personnel et avantages du personnel

20. L'UNOPS est doté d'un personnel qualifié et motivé. Au 31 décembre 2012, il employait 6 362 personnes, dont 876 fonctionnaires auxquels s'appliquent le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et 5 486 personnes titulaires d'un contrat de vacataire. Au total, 59 % du personnel étaient supervisés par l'UNOPS et travaillaient pour lui, les 41 % restants travaillaient pour des partenaires comme illustré par la figure ci-après.

Statut et déploiement du personnel de l'UNOPS



21. Au total, 3 778 personnes étaient affectées à des activités d'appui ou à des projets menés par l'UNOPS en son nom; 2 584 personnes s'occupaient de projets menés au nom de partenaires et fournissaient des services administratifs à d'autres organismes des Nations Unies ou à d'autres organisations internationales.

22. L'UNOPS a à cœur de fournir des prestations aux membres de son personnel, qu'ils soient placés sous sa supervision ou sous celle d'une organisation partenaire, conformément aux types d'engagement dont ils sont titulaires. Comme prévu par les normes IPSAS, il est rendu compte des avantages du personnel dans les états financiers.

23. Au 31 décembre 2012, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations dues à la cessation de service s'élevaient à 39,2 millions de dollars selon les estimations d'un actuaire-conseil (voir la note 13). Bien qu'il s'agisse là de l'estimation la plus fiable de l'UNOPS, elle n'est pas dénuée d'une certaine incertitude dont il est fait état dans l'analyse de sensibilité. Les hypothèses actuarielles continueront d'être revues et les estimations relatives aux engagements seront actualisées tous les ans.

Situation financière à la fin de 2012

24. Au 31 décembre 2012, l'actif de l'UNOPS se chiffrait à 1 298,9 millions de dollars, soit un montant bien supérieur à celui du passif, qui totalisait 1 236,0 millions de dollars, l'actif net s'établissant à 62,9 millions de dollars. Bien qu'il comptabilise désormais tous ses engagements, aussi bien ceux à long terme que ceux à court terme, le Bureau a choisi de se prévaloir de la période de grâce prévue par les normes IPSAS et de ne pas rendre compte des immobilisations corporelles. Cela signifie que l'actif net est sous-évalué.

25. Les classes d'actifs les plus importantes sont l'encaisse et les placements, qui s'élèvent à 1 257,5 millions de dollars, soit une progression de 287,3 millions en un an. Les deux tiers environ du montant afférent à l'encaisse et aux placements

correspondent à des contributions reçues d'avance et remboursables aux partenaires. La situation de trésorerie est bonne, ce qui permettra de financer les programmes de travail présents et futurs avec les partenaires.

Réserves opérationnelles

26. Au 31 décembre 2012, une fois tous les éléments de passif pris en compte, le montant des réserves opérationnelles de l'UNOPS s'élevait à 62,9 millions de dollars. Un crédit de 21,4 millions de dollars découlant de l'évaluation actuarielle des avantages du personnel en fin d'année a été pris en compte et ajouté à l'excédent cumulé pour les opérations dont le montant s'établissait à 41,5 millions de dollars.

27. Le Conseil d'administration a fixé un montant cible pour les réserves opérationnelles correspondant à 4 % de la moyenne glissante des dépenses administratives et des dépenses afférentes aux projets des trois années antérieures, soit un montant égal à 46,8 millions de dollars au 31 décembre 2012. Les modalités de calcul devront être modifiées pour tenir compte de la mise en application des normes IPSAS et l'UNOPS a chargé un cabinet comptable d'examiner la question en toute objectivité. En 2013, il recommandera au Conseil d'administration d'apporter des modifications à son Règlement financier et à ses règles de gestion financière.

Liquidités

28. L'état des flux de trésorerie montre que la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'UNOPS ont progressé de 150,3 millions de dollars en 2012. Pendant la même période, le Bureau a également augmenté la part des placements effectués par l'entremise de la trésorerie du PNUD dans une proportion de 137 millions de dollars, ce qui signifie qu'en un an les liquidités dont il disposait étaient supérieures de 287,3 millions de dollars à ses dépenses.

Comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus au budget

29. Les normes IPSAS prévoient l'établissement d'un état comparant les chiffres effectifs et les chiffres prévus au budget. Cet état permet de comparer le montant effectif des produits et des charges au regard du budget administratif approuvé par le Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013.

30. Pour 2012, la comparaison a été positive en ce sens que l'UNOPS a enregistré un excédent de 6,6 millions de dollars au titre de la prestation de services et de 1,6 million de dollars au titre des produits financiers. Le montant des produits découlant des commissions de gestion, des services remboursables et de la fourniture de services consultatifs a totalisé 65,1 millions de dollars en 2012, soit un montant légèrement en deçà du montant cible fixé à 66,9 millions de dollars. Les mesures prises par l'administration pour maîtriser les coûts pendant l'année ont permis d'économiser 13 millions de dollars.

D. Le système de contrôle interne et son efficacité

31. Le Directeur exécutif a pour mission d'établir un système de contrôle interne conforme au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNOPS et de veiller à son bon fonctionnement et répond de son action devant le Conseil d'administration.

Principaux éléments du système de contrôle interne

32. Les éléments du système de contrôle interne de l'UNOPS se composent principalement de politiques, procédures, normes et activités essentielles de nature à garantir que les opérations sont menées de façon économique, efficace et rationnelle. Ils passent par l'adhésion aux principes établis par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Secrétaire général et le Conseil d'administration, la description détaillée des procédures, consignes et orientations promulguées par le Directeur exécutif sous la forme de directives, la délégation de pouvoir dans le cadre d'une procédure écrite, le système de gestion de la performance du personnel, l'application de contrôles tout au long de la chaîne de valeur du Bureau, y compris des contrôles financiers et des procédures d'autorisation de dépenses détaillés, et le suivi et l'examen des résultats opérationnels par la direction et le Conseil d'administration.

33. La gestion du risque fait partie intégrante du système de contrôle interne. Le Directeur exécutif a mis en place un dispositif de gestion du risque de façon à gérer et contrôler le risque financier et d'autres types de risques, notamment en évaluant et en mesurant les conséquences possibles sur l'UNOPS et en mettant en œuvre des solutions de nature à atténuer le risque. L'objectif est de renforcer la capacité du Bureau d'anticiper et de saisir les occasions, mais aussi d'éviter les risques. La gestion du risque permet à la direction de disposer de données qui l'aident à hiérarchiser les solutions stratégiques et les mesures correctives, en particulier dans le cadre de la planification de la stratégie et des activités en cours. Elle aide aussi à affiner le système de contrôle interne dans le cadre d'une amélioration continue des processus métier, des consignes, des orientations, des outils et des systèmes d'information de gestion. Les procédures de gestion du risque gagneraient cependant à être renforcées et le Directeur exécutif a pris des mesures afin que l'ensemble du Bureau parvienne à un certain niveau de maturité.

Efficacité du système de contrôle interne

34. Le système de contrôle interne de l'UNOPS s'inscrit dans la durée et vise à ramener le risque à un niveau jugé raisonnable et non à éliminer tous les risques qui pourraient empêcher d'atteindre les résultats escomptés et les objectifs stratégiques. Le Directeur exécutif a examiné l'efficacité du système et celle des procédures de gestion du risque. Il a été aidé en cela par des réunions périodiques avec des intervenants clefs du mécanisme de gouvernance, dont le Conseil d'administration, le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit, le Sous-Comité consultatif pour les questions d'audit, le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations, le déontologue et le Comité des commissaires aux comptes. Il a également pris en considération les vues de la haute direction et du personnel du siège et recueilli celles des bureaux régionaux et des bureaux de pays à l'occasion de visites ou de contacts réguliers. Fort de son examen, il a pu fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, concernant l'efficacité du système et a confirmé qu'il n'avait pas connaissance de problèmes particuliers à cet égard.

E. L'avenir

Plan stratégique pour 2014-2017

35. En 2012 et 2013, l'UNOPS s'est attaché à recueillir l'avis des différents partenaires et parties prenantes concernant les résultats obtenus au regard du plan stratégique pour la période actuelle. Il a également analysé les événements et les tendances dans le monde qui ont influé sur l'action du système des Nations Unies. Se fondant sur cette analyse, il a élaboré le plan stratégique pour la période 2014-2017, qui sera examiné par le Conseil d'administration à sa session annuelle en juin 2013.

36. Dans la nouvelle stratégie, l'UNOPS met l'accent sur la façon dont il contribue aux résultats de ses partenaires de façon durable dans trois domaines : la gestion de projets, les achats et les infrastructures. Il élargit également sa gamme de services consultatifs afin de répondre à l'augmentation de la demande s'agissant du renforcement des capacités nationales dans ces domaines.

Viabilité financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

37. L'équipe financière de l'UNOPS a évalué la capacité du Bureau de continuer à opérer à son niveau actuel tout au long de 2013 et 2014. Elle a notamment examiné les activités financières au premier trimestre 2013, les progrès accomplis pendant la dernière année d'exécution du plan stratégique pour 2010-2013, le carnet de commandes, les montants de la trésorerie et des réserves opérationnelles et le plan stratégique pour 2014-2017. Fort de cette analyse, le Directeur exécutif estime que l'UNOPS sera en mesure d'agir de façon plus pertinente et de poursuivre son action dans les années à venir. Les états financiers pour 2012 ont donc été établis sur la base de la continuité des activités.

Chapitre IV

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012

État I

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**Situation financière au 31 décembre 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (solde retraité)
Actif			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	6	285	–
Placements à long terme	9	351 098	215 646
Total des actifs non courants		351 383	215 646
Actifs courants			
Stocks	7	1 592	841
Débiteurs	11		
Débiteurs (projets)		19 801	26 906
Charges comptabilisées d'avance		14 100	11 910
Débiteurs divers		5 571	5 935
Placements à court terme	9	385 149	383 594
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	521 334	370 993
Total des actifs courants		947 547	800 179
Total de l'actif		1 298 930	1 015 825
Passif			
Passifs non courants			
Avantages du personnel	13	39 890	53 410
Total des passifs non courants		39 890	53 410
Passifs courants			
Avantages du personnel	13	14 974	13 365
Créditeurs et charges à payer	14	318 749	167 318
Avances de trésorerie reçues au titre des projets	15		
Produits comptabilisés d'avance		589 664	541 327
Liquidités détenues en qualité d'agent		272 341	206 448
Provisions à court terme	20	380	600
Total des passifs courants		1 196 108	929 058
Total du passif		1 235 998	982 468

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2012</i>	<i>1^{er} janvier 2012 (solde retraité)</i>
Actif net		62 932	33 357
Réserves			
Réserves opérationnelles	16	62 932	33 357

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2012</i>
Produits		
Produits d'opérations avec contrepartie directe		
Produits provenant de l'exécution de projets	17	680 126
Produits accessoires	17	3 034
Total des produits		683 160
Charges		
Services contractuels	17	193 262
Dépenses de fonctionnement		154 647
Traitements et prestations – fonctionnaires	18	128 047
Traitements et prestations – autres catégories de personnel	18	117 043
Fournitures de bureau et consommables		54 892
Frais de voyage		24 440
Autres dépenses		4 257
Amortissement des immobilisations incorporelles	6	27
Total des charges		676 615
Produits financiers	19	1 713
Gains/(pertes) de change	19	(82)
Produits financiers nets		1 631
Excédent pour la période		8 176

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2012
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>Réserve opérationnelle</i>
Solde de clôture au 31 décembre 2011	28	63 261
Changements résultant de l'application des normes IPSAS	28	(29 904)
Solde d'ouverture ajusté au 1^{er} janvier 2012	16	33 357
Gains/(pertes) actuariels	16	21 399
Excédent pour la période		8 176
Solde de clôture au 31 décembre 2012	16	62 932

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2012
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2012</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent pour l'année financière		8 176
Mouvements sans effet de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations incorporelles	6	27
Produits financiers	19	(1 713)
Pertes de change	19	82
Excédent net hors variations du fonds de roulement		6 572
Variations du fonds de roulement		
Augmentation de la provision pour créances douteuses	11	576
Diminution des débiteurs	11	6 893
Augmentation des stocks	7	(751)
Augmentation des charges comptabilisées d'avance	11	(2 190)
Augmentation des engagements au titre des avantages du personnel (hors gains actuariels)	13	9 488
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	14	151 431
Augmentation des avances de trésorerie reçues au titre des projets	15	114 230
Diminution des provisions	20	(220)
Effet des flux de trésorerie sur la variation du fonds de roulement		279 457
Produits financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie	19	891
Flux net de trésorerie provenant du fonctionnement		286 920
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	6	(312)
Produits des placements arrivés à échéance	9	649 766
Acquisition de placements	9	(795 791)
Produits financiers provenant des placements	19	13 709
Produits financiers alloués aux projets	19	(3 869)
Flux net de trésorerie provenant des activités de placement		(136 497)
À déduire : Pertes de change	19	(82)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		150 341
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		370 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	12	521 334

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État V
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus au budget
pour l'année terminée le 31 décembre 2012
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget administratif pour l'exercice biennal 2012-2013^a</i>	<i>Budget administratif pour 2012</i>		<i>Montants de 2012 sur une base comparable</i>	<i>Différence entre le budget final et les montants effectifs</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Montant final</i>	<i>Montant effectif</i>	
Produits					
Commissions de gestion	118 500	52 096	52 096	58 648	(6 552)
Produits provenant de la prestation de services consultatifs et de services remboursables	20 200	9 921	9 921	4 621	5 300
Produits accessoires	10 000	4 912	4 912	2 681	2 231
Total des produits pour la période	148 700	66 929	66 929	65 950	979
Charges					
Postes	50 900	25 000	25 068	21 876	3 192
Dépenses communes de personnel	30 000	14 735	18 525	14 877	3 648
Voyages	7 600	3 733	3 531	2 632	899
Consultants	23 000	11 297	13 331	10 787	2 544
Dépenses de fonctionnement	23 800	11 690	7 718	6 811	907
Mobilier et matériel	1 000	491	504	1 239	(735)
Remboursements	3 400	1 670	102	90	12
Provisions	8 000	3 929	4 000	2 423	1 577
Incidence de l'application des normes IPSAS	1 000	1 000	1 000	–	1 000
Total des charges pour la période	148 700	73 545	73 779	60 735	13 044
Produits financiers nets	–	–	–	1 450	(1 450)
Excédent/(déficit) pour la période	–	(6 616)	(6 850)	6 665	(13 515)

^a DP/OPS/2011/5.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Entité présentant l'information financière

1. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a pour mission d'accroître la capacité des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires de mener à bien des activités de consolidation de la paix, d'aide humanitaire et de développement qui répondent aux attentes de ceux qui en ont besoin. C'est une organisation autofinancée qui ne reçoit pas de contributions statutaires des États Membres et dépend des produits que lui procure l'exécution de projets et d'autres services. L'UNOPS a été créé en tant qu'entité indépendante le 1^{er} janvier 1995 et il a son siège à Copenhague.

2. Le Conseil d'administration de l'UNOPS décide des activités et du budget de gestion de l'organisation. Il a réaffirmé en 2010 que celle-ci avait pour mission de fournir des services à divers intervenants du développement, de l'action humanitaire et de la consolidation de la paix, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les États donateurs et bénéficiaires, les organismes intergouvernementaux, les institutions financières internationales et régionales, les organisations non gouvernementales, les fondations et le secteur privé. Pour les organismes des Nations Unies, l'UNOPS représente une source centrale pour la passation et la gestion des marchés, les travaux de génie civil et le développement de l'infrastructure matérielle, ainsi que les activités de renforcement des capacités correspondantes. Il apporte une contribution à valeur ajoutée en fournissant des services efficaces et économiques aux partenaires du développement dans les domaines de la gestion des projets, de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière et des services communs ou partagés. Il assure ses services dans le cadre d'une stratégie axée sur les résultats. Il lance et exécute de nouvelles opérations de façon rapide et transparente et dans le respect du principe de responsabilité. Adaptés aux besoins particuliers de ses partenaires, ses services couvrent toute la gamme possible, depuis les solutions ponctuelles jusqu'à la gestion de projets à long terme. Ils comprennent notamment les activités suivantes :

a) *Gestion de projets.* L'UNOPS est responsable de l'exécution d'un ou plusieurs produits de projet et assure la coordination de tous les aspects de la mise en œuvre du projet comme une opération pour compte propre;

b) *Infrastructure.* L'UNOPS met à profit ses compétences et son expérience pour construire des infrastructures d'urgence ou permanentes. Il reste responsable des travaux de construction et comptabilise ces projets en tant qu'opérations pour compte propre;

c) *Achats.* L'UNOPS utilise son réseau de passation de marchés pour acheter du matériel et des fournitures pour le compte de ses clients et compte tenu de leur cahier des charges. Il ne prend pas possession des articles achetés car ils sont fournis directement à l'utilisateur final;

d) *Services divers.* Les services de gestion des ressources humaines comprennent le recrutement et l'affectation du personnel et l'administration des contrats de travail souscrits par l'UNOPS pour le compte de ses partenaires. Les personnes engagées ne travaillent pas directement sous sa direction. L'UNOPS assure également des services de gestion financière, en tant que mandataire en vertu d'un contrat de mandat arrêté par le client.

3. La comptabilisation des opérations pour compte propre et pour compte de tiers est décrite dans les règles comptables applicables aux projets.

Note 2

Référentiel comptable

4. L'article 23.01 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS prévoit d'établir les états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS. Lorsque ces dernières ne couvrent pas une question particulière, les Normes internationales d'information financière (IFRS) pertinentes sont applicables. Les méthodes comptables ont été appliquées uniformément pour l'établissement et la présentation des présents états financiers.

5. Les états financiers ont été établis en partant de l'hypothèse que l'UNOPS est une entreprise en activité qui continuera à mener ses opérations et à accomplir sa mission dans un avenir prévisible.

6. Les présents états financiers sont les premiers établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice; ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. L'UNOPS a adopté l'ensemble des normes IPSAS et la façon dont il les a mises en pratique est récapitulée dans le tableau ci-après. Il a appliqué trois de leurs dispositions transitoires; ce qui fait que : les états financiers et les notes y relatives ne comportent pas de données comparatives pour la période précédente (disposition transitoire de la norme IPSAS 1) autres que les montants retraités apparaissant dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 et les notes y relatives; les immobilisations corporelles ne seront pas comptabilisées pendant une période d'au maximum cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2012 (norme IPSAS 17); et les immobilisations incorporelles sont constatées de manière prospective (norme IPSAS 31).

7. Aucun exposé sondage n'est en cours et aucune norme publiée par le Conseil des Normes comptables internationales du secteur public n'est en attente d'application. Aucune modification importante des normes pouvant avoir une incidence sur les états financiers de l'UNOPS n'est proposée pour 2013.

<i>Titre de la norme IPSAS</i>	<i>État d'application</i>	<i>Dispositions transitoires et adoption par anticipation</i>
Présentation des états financiers	Application intégrale, sous réserve des dispositions transitoires	Les états financiers de l'année 2012 et les notes y afférentes ne comprendront pas de données comparatives autres que les montants retraités du bilan d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2012 et les notes y relatives.
Tableaux des flux de trésorerie	Application intégrale L'état des flux de trésorerie sera présenté selon la méthode indirecte	
Solde net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables	Application intégrale	

<i>Titre de la norme IPSAS</i>	<i>État d'application</i>	<i>Dispositions transitoires et adoption par anticipation</i>
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	Application intégrale	
Coûts d'emprunt	Non applicable : l'UNOPS ne contracte pas d'emprunts.	
États financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées	Non applicable : l'UNOPS ne contrôle aucune entité.	
Comptabilisation des participations dans des entités associées	Non applicable : l'UNOPS n'a pas d'associés.	
Information financière relative aux participations dans des coentités	Non applicable : l'UNOPS n'a pas de coentités.	
Produits des opérations avec contrepartie directe	Application intégrale	
Information financière dans les économies hyperinflationnistes	Non applicable actuellement	
Contrats de construction	Application intégrale	
Stocks	Application intégrale	
Contrats de location	Application intégrale	
Événements postérieurs à la date de clôture	Application intégrale	
Instruments financiers : informations à fournir et présentation	Non appliquée : l'UNOPS a choisi d'appliquer par anticipation les notes IPSAS 28 à 30.	
Immeubles de placement	Non applicable : l'UNOPS n'effectue pas ce type de placements.	
Immobilisations corporelles	Application intégrale, sous réserve des dispositions transitoires	L'UNOPS s'est prévalu des dispositions transitoires et ne constatera pas d'immobilisations corporelles pendant une période n'excédant pas cinq ans à compter du 1 ^{er} janvier 2012.
Information sectorielle	Application intégrale	
Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Application intégrale	
Information relative aux parties liées	Application intégrale	

<i>Titre de la norme IPSAS</i>	<i>État d'application</i>	<i>Dispositions transitoires et adoption par anticipation</i>
Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	Application intégrale	
Présentation d'informations financières sur le secteur des administrations publiques	Non applicable : l'UNOPS est une organisation internationale.	
Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)	Non significative pour les activités de l'UNOPS	
Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers	Application intégrale	
Avantages du personnel	Application intégrale	
Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie	Application intégrale	
Agriculture	Non applicable : l'UNOPS n'investit pas dans le secteur de l'agriculture.	
Instruments financiers : présentation	Application intégrale, par anticipation	
Instruments financiers : comptabilisation et évaluation	Application intégrale, par anticipation	
Instruments financiers : informations à fournir	Application intégrale, par anticipation	
Immobilisations incorporelles	Application intégrale, sous réserve des dispositions transitoires	L'UNOPS constate les immobilisations incorporelles de manière prospective
Accords de concession de services : concédant	Non applicable : l'UNOPS ne contracte aucun accord de concession.	

Note 3

Récapitulatif des principales méthodes comptables

8. Les principales méthodes comptables appliquées pour établir les présents états financiers sont énoncées ci-après.

Comptabilisation des opérations relatives aux projets

9. Selon la norme IPSAS 9, la distinction doit être faite entre un contrat pour lequel l'UNOPS agit pour son propre compte et un contrat pour lequel il agit comme mandataire. Les produits d'un projet que l'UNOPS exécute pour compte propre sont comptabilisés intégralement dans l'état des résultats financiers, tandis que seul le

montant net des produits des projets que l'UNOPS exécute pour le compte de tiers est constaté dans cet état. De plus amples renseignements sur les opérations pour compte de tiers sont présentés dans la note 17. Que l'UNOPS agisse pour compte propre ou pour le compte de tiers, toutes les créances et les dettes liées aux projets sont comptabilisées dans l'état de la situation financière en fin d'année et apparaissent dans l'état des flux de trésorerie. En particulier, lorsque l'UNOPS reçoit des avances de ses partenaires, l'excédent des fonds encaissés par rapport aux coûts et charges engagés est traité comme avance de trésorerie reçue au titre des projets et porté au passif. Dans le cas des projets où les coûts engagés sont supérieurs aux fonds encaissés, le solde est comptabilisé comme créance.

Monnaie de fonctionnement et de présentation

10. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement de l'UNOPS et celle des états financiers. Les montants indiqués dans les états et les notes y relatives sont arrondis au millier de dollars des États-Unis le plus proche. Les opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis, y compris celles concernant les éléments non monétaires, sont converties au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces opérations et les écarts résultant de la conversion en fin d'année sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers, sauf pour les éléments ayant trait aux opérations pour compte de tiers qui sont présentés dans la note 17.

Instruments financiers

11. Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque l'UNOPS devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier considéré. Ils sont évalués à la juste valeur et leur éventuelle dépréciation est examinée à la fin de chaque année financière. Leur montant est présenté brut à moins qu'il n'existe un droit de liquidation des positions avec une contrepartie en faillite. La possibilité de recouvrer les actifs financiers est évaluée lorsqu'une moins-value est constatée.

12. La trésorerie et les éléments de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les fonds en banque, les dépôts à terme et les fonds communs de placement monétaire détenus dans des institutions financières dont l'échéance initiale était inférieure à trois mois. Ils sont détenus à la valeur nominale, déduction faite d'une dépréciation pour pertes éventuelles.

13. Les titres de placement détenus par l'UNOPS sont principalement constitués d'obligations, de certificats de dépôt, d'effets de commerce et de dépôts à terme dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois. Ils sont tous détenus jusqu'à l'échéance car il s'agit d'actifs financiers non dérivés à rendement fixe ou déterminable et à échéance fixe que l'organisation a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition. Ils sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

14. Les intérêts créditeurs des placements sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

15. Les créances sont évaluées à la juste valeur, c'est-à-dire le montant initial de la facture minoré d'une dépréciation des créances douteuses. Il s'agit des montants afférents aux retenues pour travaux effectués que le client n'a pas encore payés.

16. Les dettes sont évaluées à la juste valeur, c'est-à-dire le montant à acquitter pour régler le passif, et comprennent les avances de trésorerie reçues au titre des projets.

Immobilisations corporelles

17. En 2012, l'UNOPS s'est employé à obtenir les données concernant l'existence et la valeur des immobilisations corporelles nécessaires pour satisfaire pleinement aux prescriptions des normes IPSAS. Il lui a cependant été difficile d'appliquer la définition de ces immobilisations aux actifs se rapportant à des projets. Se prévalant en conséquence des dispositions transitoires de la norme IPSAS 17, il a choisi de ne pas comptabiliser les immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq années.

18. Les catégories d'immobilisations corporelles que l'UNOPS devra comptabiliser à l'avenir sont les suivantes : terrains et constructions; installations et matériel; véhicules, matériel informatique et télématique; et biens en construction.

19. Pour les états financiers de l'année 2012, l'UNOPS a appliqué la norme IPSAS 17 comme suit :

- a) Les immobilisations corporelles n'ont pas été comptabilisées;
- b) Le solde d'ouverture de l'excédent cumulé au 31 décembre 2011 n'a pas été ajusté au titre de la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles;
- c) Les dépenses au titre des immobilisations corporelles engagées en 2012 n'ont pas été portées au bilan mais traitées comme des charges opérationnelles;
- d) Aucune dépréciation ou moins-value n'a été comptabilisée au titre des immobilisations corporelles.

20. L'UNOPS reverra cette stratégie tous les ans et l'actualisera compte tenu de ses décisions concernant les dispositions transitoires.

21. L'UNOPS n'a pas de biens patrimoniaux.

Immobilisations incorporelles

22. Les immobilisations incorporelles de l'UNOPS comprennent les logiciels achetés dans le commerce, les logiciels développés en interne et les actifs incorporels en cours d'élaboration. Le montant annuel des licences d'utilisation des logiciels est porté en charge et ajusté comme il convient pour tout élément de paiement anticipé. Conformément aux dispositions transitoires de la norme IPSAS 31, l'UNOPS constate ses immobilisations incorporelles de façon prospective au coût historique.

23. L'amortissement est constaté sur la durée d'utilité selon la méthode linéaire. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est indiquée ci-dessous.

<i>Catégorie d'immobilisation incorporelle</i>	<i>Durée d'utilité estimée en années</i>	<i>Seuil de comptabilisation (dollars É.-U.)</i>
Logiciels développés en interne	6	100 000
Logiciels achetés dans le commerce	3	2 500

24. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un examen annuel pour confirmer leur durée d'utilité restante et déceler toute perte de valeur.

Stocks

25. Les matières premières en vrac achetées à l'avance pour l'exécution de projets et les fournitures (de carburants, notamment) détenues en fin d'année sont constatées comme stocks. Ces derniers sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût est estimé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Contrats de location

26. L'UNOPS a examiné les biens et équipements qu'il louait et constaté qu'en aucun cas, il ne lui revenait une part importante des risques et avantages attachés à leur propriété. En conséquence, tous les baux sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

27. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers selon la méthode linéaire sur la durée du bail. Une provision est constituée pour couvrir le coût de réparation lié au délabrement des biens loués lorsque les clauses du bail le prescrivent.

Avantages du personnel

28. Dès lors qu'il détient le contrat de travail du personnel et que des prestations sont payables à celui-ci, l'UNOPS comptabilise ce qui suit :

a) Les avantages à court terme exigibles dans leur totalité dans les 12 mois qui suivent la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle les employés ont rendu les services considérés;

b) Les avantages postérieurs à l'emploi, dont les plus importants sont l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations liées au rapatriement;

c) D'autres avantages à long terme.

Avantages à court terme

29. Les avantages à court terme comprennent les traitements, la part pour l'année considérée des prestations liées au congé dans les foyers, les congés annuels et les éléments d'autres avantages du personnel (y compris la prime d'installation, l'indemnité pour frais d'études et l'allocation-logement) payables dans l'année suivant la fin de la période considérée et évalués à leur valeur nominale.

Avantages postérieurs à l'emploi

30. L'UNOPS est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'UNOPS est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il

faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26.

31. En tant qu'organisation affiliée, l'UNOPS est dans l'incapacité de déterminer conformément à la norme IPSAS 25 sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies.

32. Le programme d'assurance maladie après la cessation de service et le versement de la prime de rapatriement offerts par l'UNOPS sont des régimes de prévoyance à prestations définies. Un passif est donc comptabilisé pour rendre compte de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies, ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût non comptabilisé des prestations passées. Les évaluations actuarielles sont effectuées selon la méthode des unités de crédit projetées.

Avantages à long terme

33. Les avantages à long terme comprennent la part à long terme des prestations liées au congé dans les foyers.

Provisions et passifs éventuels

34. Des provisions sont constituées au titre des futurs passifs et charges lorsqu'il existe pour l'UNOPS une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il devra éteindre cette obligation. Il s'agit des cas dans lesquels le coût prévu de l'achèvement d'un projet devrait excéder le montant recouvrable.

35. D'autres engagements, ne répondant pas aux critères de comptabilisation des passifs, sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains que l'UNOPS ne maîtrise pas totalement.

Produits

36. L'UNOPS constate les produits des opérations avec contrepartie directe – projets de construction, projets d'exécution et projets de service – et ceux des opérations sans contrepartie directe.

37. Lorsque les résultats d'un projet peuvent être mesurés de façon fiable, les produits des projets de construction (norme IPSAS 11) et d'autres opérations avec contrepartie directe (norme IPSAS 9) sont comptabilisés par référence à l'état d'achèvement du projet à la fin de l'année considérée, mesuré par la part dans le montant estimatif total du projet des coûts déjà engagés pour les travaux. Lorsque les résultats ne peuvent pas être mesurés de façon fiable, les produits sont comptabilisés s'il est probable que les coûts engagés seront recouverts.

38. L'UNOPS ne reçoit pas de contributions volontaires ou statutaires des États Membres, mais il arrive qu'il bénéficie de produits d'opérations sans contrepartie, le plus souvent dans le cadre de dons et de services en nature (norme IPSAS 23). Les opérations sans contrepartie directe sont évaluées à la juste valeur et signalées dans

les notes complétant les états financiers. L'UNOPS a choisi de ne pas comptabiliser les services en nature dans l'état des résultats financiers mais de signaler les services les plus importants dans les notes relatives aux états financiers.

Charges

39. Les charges sont comptabilisées en droits constatés. Elles le sont conformément au principe d'exécution, c'est-à-dire à l'extinction de l'obligation contractée par le fournisseur lorsque les biens sont reçus ou le service est rendu, ou en cas d'augmentation d'un passif ou de diminution d'un actif. La comptabilisation de la charge n'est donc pas liée au moment d'une sortie de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

Fiscalité

40. L'UNOPS bénéficie d'un privilège d'exonération d'impôts. Ses actifs, produits et autres biens sont exonérés de tout impôt direct. Il n'est donc pas constitué de provision pour une éventuelle charge fiscale.

Actif net/situation nette

41. Les termes « actif net/situation nette » sont utilisés dans les normes IPSAS pour désigner la situation financière (excédent de l'actif sur le passif) en fin d'année et comprennent le capital d'apport, les soldes cumulés et les réserves. Les actifs nets peuvent être positifs ou négatifs.

42. En l'absence de capital d'apport, les réserves opérationnelles représentent l'actif net de l'UNOPS. Elles se composent de l'excédent cumulé et des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi.

Information sectorielle

43. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes pour laquelle ou lesquelles il convient de présenter séparément l'information financière dans les états financiers. S'agissant de l'UNOPS, l'information sectorielle concerne les principales activités menées dans les cinq zones géographiques distinctes d'opération et au siège de l'organisation. Elle correspond aussi à la manière dont l'UNOPS mesure ses activités et présente l'information financière à son directeur exécutif.

Information budgétaire

44. Le Conseil d'administration approuve le projet de budget biennal et, en particulier, les prévisions de produit net calculées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Le budget peut ensuite être modifié par le Conseil, ou par le Directeur exécutif en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, afin de redistribuer des fonds du budget administratif approuvé ou pour augmenter ou réduire le montant total des crédits consacrés aux dépenses administratives, pourvu que ces changements n'aient pas d'incidence sur l'objectif de produit net fixé par le Conseil pour l'exercice.

45. Aussi bien le budget que les états financiers de l'UNOPS sont établis selon la comptabilité d'exercice. Dans l'état des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de leur nature. Dans le budget de gestion approuvé, elles le sont par composante des coûts ou par source de financement à laquelle imputer les

dépenses. Comme le prescrit la norme IPSAS 24, le budget approuvé est rapproché des montants effectifs présentés dans les états financiers, en quantifiant les différences de convention et de période.

Estimations comptables essentielles et appréciations

46. L'établissement des états financiers selon les normes IPSAS nécessite de recourir à des estimations comptables, à des hypothèses et à des appréciations. Ces estimations, hypothèses et appréciations occupent une place importante dans les états financiers, en ce qui concerne notamment les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions et la comptabilisation des produits. Les résultats effectivement constatés peuvent être différents des montants estimatifs comptabilisés dans les états financiers.

47. Les estimations, les hypothèses et les appréciations reposent toujours sur l'expérience et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements à venir qui sont jugées raisonnables compte tenu des circonstances. Elles sont revues en permanence.

Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

48. La valeur actuarielle des engagements au titre des avantages du personnel dépend d'un certain nombre de facteurs qui sont déterminés par une évaluation actuarielle utilisant diverses hypothèses. Les hypothèses actuarielles sont formulées pour prévoir des événements à venir et servent à calculer la valeur des avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme. La note 13 présente les hypothèses formulées pour les calculs et une analyse de leur sensibilité.

Provisions

49. D'importantes appréciations sont nécessaires pour estimer les engagements actuels découlant d'événements passés, y compris les réclamations et les contrats déficitaires. Ces appréciations reposent sur l'expérience qu'a l'UNOPS de ces questions et constituent l'estimation du passif actuellement la plus fiable. L'administration considère que le montant total des provisions au titre des réclamations est suffisant compte tenu de l'information existante. Les notes 20 et 21 contiennent de plus amples renseignements.

Dépréciation de créances douteuses

50. L'UNOPS constitue des provisions pour créances douteuses, qui sont détaillées dans la note 11. Les estimations correspondantes reposent sur des analyses chronologiques des soldes clients, des conditions de crédit pertinentes, des tendances historiques et de l'expérience de l'UNOPS, eu égard également à la situation économique. L'administration considère que les dépréciations de ces créances douteuses sont suffisantes, compte tenu de l'information disponible actuellement. Ces dépréciations reposant sur les estimations de l'administration, elles peuvent être modifiées à mesure que de nouveaux éléments d'information deviennent disponibles.

Constatacion des produits

51. Le produit d'opérations en monnaies étrangères est mesuré en fonction de l'état d'avancement du contrat. Il faut pour cela estimer les coûts engagés mais non payés et les dépenses totales du projet. Ces estimations sont préparées par des fonctionnaires et des conseillers possédant les compétences techniques voulues, ce qui réduit l'incertitude sans toutefois l'éliminer complètement.

Note 4**Gestion du risque financier**

52. L'UNOPS a mis en place des règles et pratiques de gestion des risques prudente qui cadrent avec son Règlement financier et ses règles de gestion financière. Il est exposé à toute une série de risques du marché, dont le risque de change, le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt. Sa stratégie de gestion du risque est récapitulée dans la section relative au contrôle interne (voir chap. III.D).

53. Le PNUD administre les activités de placement de l'UNOPS dans le cadre d'un accord de prestation de services, en vertu duquel il applique ses directives pour la gestion des placements et son cadre de gouvernance dans l'intérêt de l'UNOPS. Les placements sont enregistrés au nom de l'UNOPS et les titres négociables sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD.

54. Les principaux objectifs des directives pour la gestion des placements consistent, par ordre d'importance, à prévenir l'organisation contre :

a) Le risque de crédit : c'est-à-dire à préserver le capital, en investissant dans des titres à revenu fixe provenant d'émetteurs dont la qualité de crédit est très satisfaisante;

b) Le risque de liquidité : c'est-à-dire à obtenir la latitude nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant comme il convient les échéances des placements;

c) Le risque de rendement : c'est-à-dire à optimiser le rendement des placements en tenant compte des paramètres de sécurité et de liquidité. Les actifs ne sont pas évalués à la valeur du marché, ce qui fait que les valeurs comptables ne sont pas sensibles aux variations des taux d'intérêt;

d) Le risque de change : c'est-à-dire à atténuer les risques, en veillant à ce que les fonds en caisse et les placements soient détenus dans les monnaies dont l'organisation aura besoin à l'avenir.

55. Composé de membres de l'équipe dirigeante, le comité des placements du PNUD se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille de placements et s'assurer que les décisions relatives aux placements ont été prises conformément aux directives en la matière.

Risque de change

56. L'UNOPS reçoit de ses sources de financement et de ses clients des contributions libellées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis. Il est donc exposé au risque de change lié aux fluctuations des taux de change. Il effectue

également des versements dans des monnaies autres que le dollar. Sa principale exposition au risque de change concerne l'euro et la roupie.

57. Le risque de change fait l'objet d'un suivi étroit, sans toutefois que l'UNOPS utilise des instruments de couverture.

58. Le tableau ci-après indique, au 31 décembre 2012, les effets qu'aurait sur l'excédent de l'année une appréciation ou dépréciation de 10 % des principales monnaies, cette fourchette de variation représentant l'estimation supérieure des fluctuations possibles des taux de change par rapport au dollar des États-Unis, toutes les autres variables restant constantes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>EUR</i>	<i>INR</i>	<i>PEN</i>	<i>ARS</i>	<i>LKR</i>	<i>JPY</i>	<i>GTQ</i>	<i>AFN</i>	<i>ILS</i>	<i>CHF</i>	<i>GBP</i>
+ 10 %	(141)	880	683	294	200	(168)	212	(29)	(77)	(30)	(42)
- 10 %	141	(880)	(683)	(294)	(200)	168	(212)	29	77	30	42

Abréviations : AFN : afghani afghan; ARS : peso argentin; CHF : franc suisse; EUR : euro; GBP : livre sterling; GTQ : quetzal; ILS : nouveau shékel; INR : roupie indienne; JPY : yen; LKR : roupie sri-lankaise; PEN : nouveau sol péruvien.

59. Ces vulnérabilités sont calculées par rapport à un moment donné et peuvent changer sous les effets de plusieurs facteurs, y compris la variation des soldes des comptes clients et des comptes fournisseurs et celle des soldes de trésorerie.

60. Du fait qu'elles ne concernent que les soldes en fin d'année des instruments financiers, les vulnérabilités ne tiennent pas compte des ventes et des charges opérationnelles, qui sont pourtant extrêmement sensibles à la variation des prix des marchandises et des taux de change. Qui plus est, chacune d'entre elles est calculée dans l'absolu alors qu'en réalité les prix des marchandises, les taux d'intérêt et les monnaies ne fluctuent pas de façon indépendante.

61. Les calculs de sensibilité ont pour postulat ce qui suit : toutes les vulnérabilités du compte de résultat concernent aussi les fonds propres, et l'information relative à l'analyse de sensibilité concerne les soldes significatifs relatifs à la trésorerie, les créances et les dettes en fin d'année.

Risque de crédit

62. L'UNOPS dispose d'importantes réserves de trésorerie car les projets sont financés avant d'être exécutés. Les réserves ainsi constituées sont investies dans un portefeuille de placements essentiellement composé d'obligations d'État de première qualité dont la durée est limitée. La gestion du portefeuille est confiée au PNUD.

63. Les directives du PNUD pour la gestion des placements limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie et prévoient des exigences minimales de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées énoncent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la qualité du crédit. Les directives prévoient de vérifier régulièrement la solvabilité des émetteurs. Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

64. L'UNOPS exécute des projets dans le monde entier, dans des situations d'après conflit et en zones rurales. Vu les conditions et les régions dans lesquelles les projets sont menés, la qualité de crédit de certaines banques ne peut pas être évaluée par des agences de notation.

Risque de taux d'intérêt

65. L'UNOPS est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêts. Vu qu'une grande partie de son portefeuille est constituée de titres dont l'échéance moyenne est relativement courte et qui sont détenus jusqu'à l'échéance, une analyse de sensibilité aux risques associés à ces placements ne ferait pas apparaître de variations de valeur importantes. Les actifs détenus jusqu'à échéance n'étant pas évalués au cours du marché, la valeur comptable n'est pas sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le comité des placements du PNUD surveille régulièrement le taux de rendement du portefeuille par rapport aux critères établis dans les directives.

66. L'UNOPS n'utilise pas d'instruments de couverture pour modifier l'exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

67. Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement de l'UNOPS, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement de l'organisation. Celle-ci prend une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à long terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Note 5

Immobilisations corporelles

68. L'UNOPS a appliqué les dispositions transitoires concernant la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles. Ainsi, conformément au paragraphe 95 de la norme IPSAS 17, il ne constatera pas ces immobilisations dans les états de la situation financière pendant cinq années, au plus, à compter de la date à laquelle il emploiera pour la première fois la méthode de la comptabilité d'exercice (1^{er} janvier 2012). Les immobilisations corporelles ont été portées en charges à la date d'achat sans être comptabilisées comme des actifs.

Note 6

Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Autres logiciels</i>	<i>Immobilisations incorporelles en cours d'élaboration</i>	Total
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier 2012				
Ajouts	147	73	92	312
Cessions	–	–	–	–
Valeur comptable brute au 31 décembre 2012				
	147	73	92	312
Amortissement cumulé au 1^{er} janvier 2012				
Amortissement	(13)	(14)	–	(27)
Cessions	–	–	–	–
Amortissement cumulé au 31 décembre 2012				
	(13)	(14)	–	(27)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012				
	134	59	92	285

69. La valeur comptable brute des immobilisations incorporelles s'élève à 285 000 dollars en fin de période et englobe les logiciels développés en interne, les logiciels qui ont été achetés et les immobilisations incorporelles en cours d'élaboration.

70. La rubrique Logiciels élaborés en interne concerne le projet d'espace de gestion élaboré par l'UNOPS pour créer une plateforme unifiée de production de rapports sur tous ses domaines d'activité (finances, ressources humaines, achats, gestion de projets et gestion des résultats et de la performance). L'organisation exécutait en 2012 un projet d'élaboration de logiciel en interne, qui se poursuivra en 2013. Ayant pour objectif d'accroître la fonctionnalité de l'espace de gestion, ce projet est comptabilisé comme immobilisation incorporelle en cours d'élaboration.

Note 7

Stocks

71. Les stocks sont essentiellement constitués de matières premières en vrac achetées à l'avance pour les projets et de fournitures (carburants, notamment) disponibles. Le tableau ci-après indique la valeur totale des stocks inscrite dans l'état de la situation financière. La valeur comptable des stocks est présentée par centre d'opérations de l'UNOPS.

Tableau 7.1

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (solde retraité)</i>
Stocks	1 592	841

Tableau 7.2

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Haïti	323
Lutte antimines	732
Sri Lanka	64
Soudan du Sud	321
République démocratique du Congo	152
Total	1 592

Note 8**Instruments financiers**

Tableau 8.1

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Placements détenus jusqu'à l'échéance</i>	Total
Actifs comptabilisés dans l'état de la situation financière			
Placements (note 9)	–	736 247	736 247
Débiteurs hors charges comptabilisées d'avance (note 11)	25 372	–	25 372
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	521 334	–	521 334
Total	546 706	736 247	1 282 953

Tableau 8.2

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>
Passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière	
Créditeurs et charges à payer (note 14)	318 749
Trésorerie détenue par l'UNOPS en tant que mandataire (note 15).	272 341
Total	591 090

Note 9

Placements

72. Toutes les fonctions relatives aux placements de l'UNOPS, y compris leur gestion, sont assurées par la trésorerie du PNUD; les placements sont comptabilisés au coût amorti. Tous les titres sont détenus en dollars des États-Unis et leur coût amorti est comptabilisé dans la même monnaie.

73. Le portefeuille de placements est constitué de titres à faible rendement conformément aux procédures de gestion prudente du risque adoptées par l'organisation. Il se compose comme suit :

Tableau 9.1

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (solde retraité)</i>
Placements à long terme	351 098	215 646
Placements à court terme	385 149	383 594
Instruments du marché monétaire et dépôts à terme	339 759	160 143
Total	1 076 006	759 383

74. La part trésorerie et équivalents de trésorerie ne comprend que les instruments du marché monétaire et dépôts à terme gérés par la trésorerie du PNUD. Elle exclut donc les fonds en banque et les fonds en caisse.

75. La valeur des placements à court terme et à long terme a évolué comme indiqué ci-après en 2012 :

Tableau 9.2

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2012	318 749
Ajouts (achat de titres)	795 791
Cessions (produits à l'échéance des valeurs)	(649 766)
Comptabilisation au coût amorti.	(9 018)
Solde de clôture au 31 décembre 2012	736 247
Part à court terme (placements non courants).	385 149

76. La valeur totale des titres achetés en 2012 s'établissait à 795,8 millions de dollars, tandis que la valeur des titres arrivés à échéance à la date fixée était de 649,8 millions de dollars. Le coût amorti sorti du bilan, c'est-à-dire la différence entre le taux nominal et le taux d'intérêt effectif, s'élève à 9 millions de dollars.

77. Les placements à long terme comme les placements à court terme sont constitués d'instruments détenus jusqu'à leur échéance.

78. Un montant de 3,8 millions de dollars a été comptabilisé au titre des intérêts courus dans l'état de la situation financière à la rubrique Débiteurs divers (on trouvera plus de détails à la note 11).

Placements à court terme

79. Les placements à court terme désignent les titres dont l'échéance finale à l'achat va de 91 jours à 365 jours, c'est-à-dire les instruments du marché monétaire et obligations arrivant à échéance à un an de la date de clôture.

Tableau 9.3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	
Instruments du marché monétaire	149 897
Obligations	235 252
Total, placements à court terme	385 149

Placements à long terme

80. Les placements à long terme se composent d'obligations échéant à plus d'un an. Ces portefeuilles de titres sont traités comme des placements à long terme mais peuvent, à tout moment, comprendre un faible pourcentage de titres à court terme et de liquidités, qui sont considérés comme des différences temporelles dans un portefeuille de placements à long terme.

Tableau 9.4

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	
Obligations	351 098

81. Le portefeuille se compose de titres d'emprunt de première qualité (obligations, instruments à intérêts escomptés, obligations du Trésor, certificats de dépôt, instruments du marché monétaire, notamment). La ventilation par cote de crédit de l'ensemble du portefeuille est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 9.5

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Obligations et instruments à intérêts escomptés</i>		<i>Au 31 décembre 2012</i>	
AAA		543 710	
AA+		96 646	
AA-		57 197	
A		38 694	
Part à moins d'un an (placements à court terme)		736 247	

Note 10
Information relative à la juste valeur des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>		<i>Écart</i>
	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur au coût amorti</i>	
Instruments du marché monétaire			
– certificats de dépôt, obligations du Trésor	149 899	149 897	2
Obligations	590 436	586 350	4 086
Total	740 335	736 247	4 088

Note 11
Créances

82. Les créances de l'UNOPS entrent dans les catégories suivantes :

a) Créance au titre de projets : une créance est comptabilisée au titre des projets pour lesquels des dépenses ont été engagées et dont on attend un financement supplémentaire des partenaires ou des sommes à recevoir dans le cadre de l'exploitation de l'outil d'achat électronique UNWebBuy;

b) Charge comptabilisée d'avance : paiements effectués avant la réception de biens ou de services quel qu'en soit le fournisseur;

c) Autre créance : cette catégorie comprend les sommes à recevoir des fonctionnaires, les intérêts créditeurs des placements et d'autres créances diverses et accessoires.

83. Le tableau ci-après contient un récapitulatif de ces catégories.

Tableau 11.1

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Valeur au coût amorti</i>	<i>Écart</i>
Créances au titre de projets (montant brut)	32 347	38 944
À déduire : Dépréciation de créances douteuses	(12 546)	(12 038)
Créances au titre de projets (montant net)	19 801	26 906
Autres créances (montant brut)	5 688	5 984
À déduire : Dépréciation des créances douteuses	(117)	(49)
Autres créances (montant net)	5 571	5 935
Total, créances (nettes) hors charges constatées d'avance	25 372	32 841
Charges constatées d'avance	14 100	11 910
Total, créances (nettes) y compris charges constatées d'avance	39 472	44 751

84. Étant donné que la juste valeur des créances courantes est proche de la valeur comptable et que son actualisation n'a pas d'incidence significative, il n'a pas été présenté d'information sur la juste valeur.

85. Au 31 décembre 2012, des créances d'un montant de 12,66 millions de dollars avaient été dépréciées et entièrement provisionnées.

86. À la même date, des créances d'un montant de 10,97 millions de dollars étaient impayées mais n'avaient pas été dépréciées car il n'existait pas d'antécédents récents de défaillance les concernant. Elles étaient dues depuis plus de trois mois.

Tableau 11.2

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Créances courantes</i>	<i>Créances impayées depuis 3 à 6 mois</i>	<i>Créances impayées depuis 6 à 12 mois</i>	<i>Créances impayées depuis plus de 12 mois</i>	Total
Sommes à recevoir	14 405	7 706	1 763	1 438	25 372

Créances au titre de projets

87. Les créances au titre de projets s'établissent comme suit :

Tableau 11.3

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (solde retraité)</i>
Sommes à recevoir pour l'exécution de projets	19 594	26 018
Sommes à recevoir d'organismes des Nations Unies	207	888
Total, créances au titre de projets	19 801	26 906

88. Les créances liées à l'exécution de projets se rapportent à des projets pour lesquels des dépenses ont été engagées et dont un financement supplémentaire est attendu des partenaires et des sommes à recevoir dans le cadre de l'utilisation de l'outil d'achats électronique UNWebBuy. Les sommes à recevoir du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en font également partie. En raison de la nature des accords de projet, l'UNOPS fournit habituellement ses services avant de facturer le client et de recevoir un paiement.

89. Les sommes à recevoir d'organismes des Nations Unies représentent les montants dus par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Elles se rapportent principalement aux dépenses que l'UNOPS engage lorsqu'il exécute des projets pour le compte de ces institutions.

90. Sur le solde de 19,6 millions de dollars des créances liées aux projets, 7 millions de dollars représentent des avances que les clients devaient verser en vue

de l'exécution de contrats de construction pour l'année terminée le 31 décembre 2012; on en trouvera le détail dans la note 17.

Créances diverses

91. Les autres créances s'établissent comme suit :

Tableau 11.4

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (solde retraité)</i>
Sommes à recevoir des fonctionnaires	1 012	940
Intérêts créditeurs	3 759	4 636
Autres créances	800	359
Total, créances diverses	5 571	5 935

92. Les sommes à recevoir du personnel se rapportent aux avances de traitement, à l'indemnité pour frais d'études, à l'allocation-logement et à diverses prestations.

93. Les intérêts créditeurs se composent des intérêts courus sur les placements. Une partie a été attribuée aux avances de trésorerie encaissées pour les projets et le solde a été comptabilisé dans l'état des résultats financiers à la rubrique Produits financiers. On en trouvera le détail dans la note 19.

Charges comptabilisées d'avance

Tableau 11.5

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (solde retraité)</i>
Charges comptabilisées d'avance	14 100	11 910

94. Les charges comptabilisées d'avance se rapportent aux sommes versées avant la réception des biens ou services quel qu'en soit le fournisseur, y compris les vacataires.

Dépréciation des créances douteuses

95. L'évolution en 2012 du montant des dépréciations pour créances douteuses a été la suivante :

Tableau 11.6

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépréciation des créances douteuses</i>
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2012	
Créances liées aux projets	12 038
Créances diverses	49
Solde d'ouverture	12 087
Augmentation nette en 2012 de la dotation aux dépréciations des créances	
Augmentation en 2012	1 666
Sommes constatées comme créances irrécouvrables au cours de l'année.	(401)
Montants non utilisés régularisés	(689)
Augmentation nette	576
Solde de clôture au 31 décembre 2012	
Créances liées aux projets	12 546
Créances diverses	117
Solde de clôture	12 663

96. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable de chaque groupe de créances susmentionnées.

Note 12

Trésorerie et équivalents de trésorerie

97. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'UNOPS se composent de fonds en caisse, de soldes de comptes bancaires, d'instruments du marché monétaire et de dépôts à terme.

Tableau 12.1

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (solde retraité)</i>
Fonds en banque ou en caisse	182 391	212 060
Soldes de trésorerie dépréciés	(816)	(1 210)
Instruments du marché monétaire et dépôts à terme	339 759	160 143
Total, trésorerie et équivalents de trésorerie	521 334	370 993

98. Les fonds en banque comprennent les fonds reçus des clients pour l'exécution d'activités de projet. Les avances de trésorerie reçues des clients pour les activités de projet et les autres soldes de trésorerie de l'UNOPS ne sont pas détenues sur des comptes bancaires distincts mais combinées.

99. Les fonds en caisse désignent les fonds détenus dans les bureaux extérieurs pour régler les dépenses locales.

100. Les instruments du marché monétaire et les dépôts à terme sont des titres de placement dont l'échéance originale est inférieure à 90 jours.

101. L'UNOPS a appris en 2009 que la Nile Commercial Bank du Soudan du Sud connaissait des difficultés financières, qui l'ont empêché de retirer le solde du compte qu'il y détenait. Il n'a cessé au cours des années antérieures et de l'année considérée de recouvrer ces fonds et continuera à s'y employer en 2013. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés, déduction faite des ajustements au titre de la créance douteuse de 0,8 million de dollars sur la Nile Commercial Bank.

102. Les fonds en banque (hors fonds en caisse) sont libellés dans les monnaies suivantes :

Tableau 12.2

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	
<i>Monnaie</i>	<i>Solde</i>
Dollar des États-Unis	113 168
Euro	31 996
Roupie indienne	16 112
Nouveau sol péruvien	6 753
Peso argentin	3 395
Roupie sri-lankaise	2 571
Yen japonais	2 083
Autres monnaies	3 070
Total, fonds en banque	182 148
Fonds en caisse	243
Total	182 391

103. La cote de crédit des fonds en banque (hors fonds en caisse) est récapitulée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12.3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	
<i>Fonds en banque</i>	
AAA	2 580
AA+	3 395
AA-	100
A+	673

<i>Fonds en banque</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
A	115 680
A-	(79)
BBB+	6 862
BBB	17 059
BBB-	51
BB+	825
BB-	(26)
B	43
Non cotés	34 985
Total, fonds en banque	182 148
Fonds en caisse	243
Total	182 391

104. L'UNOPS exécute des projets dans le monde entier, dans des situations d'après conflit et en zones rurales. Vu les conditions et les régions dans lesquelles les projets sont menés, la qualité de crédit de certaines banques ne peut pas être évaluée par des agences de notation.

105. La cote de crédit des instruments des marchés monétaires et des dépôts à terme est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12.4

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Instruments des marchés monétaires et dépôts à terme</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
AAA	139 767
AA+	24 992
AA-	125 000
A+	50 000
Total	339 759

Note 13

Avantages du personnel

106. Les engagements au titre des avantages du personnel se rapportent aux :

- a) Avantages à court terme : jours de congés accumulés, part courante des prestations liées au congé dans les foyers;
- b) Avantages à long terme : part non courante des prestations liées au congé dans les foyers;
- c) Avantages postérieurs à l'emploi : toutes prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service et au rapatriement.

Tableau 13.1

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (solde retraité)</i>
Engagements au titre des avantages à court terme	19 974	13 365
Engagements au titre des avantages à long terme	698	667
Engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	39 192	52 743
Total, engagements au titre des avantages du personnel	54 864	66 775
Part courante	14 974	13 365
Part non courante	39 890	53 410

Avantages à court terme

107. Les engagements au titre des avantages à court terme se répartissent comme suit :

Tableau 13.2

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Engagements au titre des congés payés	13 469
Engagements au titre du congé dans les foyers (part courante).	1 451
Prime d'affectation versée lors de la nomination ou d'une nouvelle affectation . .	54
Total, engagements au titre des avantages à court terme.	14 974

108. Le congé dans les foyers permet aux fonctionnaires recrutés sur le plan international qui remplissent les conditions requises de se rendre périodiquement dans leur pays d'origine pour renouveler ou renforcer les liens avec leur culture et leur famille.

Avantages à long terme

109. Les engagements au titre des avantages à long terme correspondent à la part non courante des prestations liées au congé dans les foyers. Les droits acquis qui peuvent être utilisés au cours des 12 mois suivants sont comptabilisés comme avantages à court terme tandis que ceux qui peuvent l'être après cette période de 12 mois sont comptabilisés comme avantages à long terme.

Avantages postérieurs à l'emploi

110. Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi se décomposent comme suit :

Tableau 13.3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	
Assurance maladie après la cessation de service	26 083
Prestations liées au rapatriement	13 109
Total, avantages postérieurs à l'emploi	39 192

111. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et le régime des pensions. L'assurance maladie après la cessation de service est un régime qui permet aux retraités et membres de leur famille remplissant les conditions requises de s'affilier à un plan d'assurance maladie complet. Les prestations liées au rapatriement sont payables aux administrateurs à la cessation de service et comprennent le versement d'une prime ainsi que le remboursement des frais de voyage et de déménagement.

112. Les engagements correspondants sont calculés par des actuaires professionnels. Au 31 décembre 2012, le montant total des engagements au titre des avantages du personnel s'élevait à 39,2 millions de dollars. Il s'agit d'avantages mis en place pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des agents des services généraux conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

113. L'UNOPS est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation.

114. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime.

115. Ni les organisations affiliées ni la Caisse ne sont en mesure de déterminer la part de la situation financière et des résultats du régime de pensions revenant à chaque organisation d'une manière qui soit suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, en application de la norme IPSAS 25; la part de l'UNOPS dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers.

Assurance maladie après la cessation de service

116. Le montant en fin d'année des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service découle de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2012.

117. À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à

un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date.

118. Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2012, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,0 %; taux d'inflation de 2,5 %; hausse du coût des soins de santé allant de 5,0 % à 8,0 % (selon le plan d'assurance médicale auquel l'emploi est affilié) en 2012-2013 et tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà; morbidité liée à la l'âge; et hypothèses concernant les départs à la retraite et aux taux de mortalité conformes à celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Les taux de liquidation des droits propres à l'UNOPS ont été également appliqués.

119. Le montant escompté des cotisations des fonctionnaires en activité en 2013 est estimé à 0,2 million de dollars.

120. Compte tenu de ce qui précède, les actuaires ont estimé à 26,1 millions de dollars (déduction faite des primes à la charge des participants) la valeur actuarielle nette des engagements au 31 décembre 2012.

121. Selon les hypothèses énoncées plus haut, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 22 % si les frais médicaux augmentaient de 1 % ou diminuerait de 20 % si ces frais diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

Tableau 13.4

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Engagements au titre des prestations définies</i>	<i>Coût des prestations au titre des services rendus</i>	<i>Coût financier</i>
Augmentation de 1 point de pourcentage	5 808	519	254
Diminution de 1 point de pourcentage	(4 543)	(395)	(197)

Prestations liées au rapatriement

122. Le montant en fin d'année des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service découle de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2012, après ajustement dû au changement de taux d'actualisation.

123. À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement.

124. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,0 %; progression annuelle des traitements reposant sur le barème des traitements, selon la classe et l'échelon des fonctionnaires; et augmentation des frais de voyage de 2,5 % par an. De plus, les hypothèses concernant les départs à la

retraite et le taux de mortalité sont alignées sur celles utilisées par la Caisse des pensions; celles relatives à la liquidation des droits tiennent compte du comportement des employés de l'UNOPS.

125. Compte tenu de ce qui précède, les actuaires ont estimé à 13,1 millions de dollars la valeur actuelle nette des engagements au 31 décembre 2012.

126. Une analyse de sensibilité a été effectuée sur les hypothèses retenues dans l'évaluation actuarielle. On estime que la valeur actuelle nette des engagements diminuerait de 3 % si le taux d'actualisation augmentait de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes, tandis qu'elle augmenterait de 3 % si le taux d'actualisation diminuait de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi

127. Le montant des engagements au titre des régimes de prévoyance à prestations définies a évolué comme suit au cours de l'année considérée.

Tableau 13.5

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur au coût amorti</i>	<i>Écart</i>
Engagements au 1^{er} janvier 2012	12 843	39 900	52 743
Coût des prestations au titre des services rendus	1 348	4 983	6 331
Coût financier	549	1 791	2 340
Prestations payées	(664)	(159)	(823)
Écart actuariel	(967)	(20 432)	(21 399)
Engagements au 31 décembre 2012	13 109	26 083	39 192

128. Les montants constatés dans l'état des résultats financiers sont les suivants :

Tableau 13.6

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	Total
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'année	1 348	4 983	6 331
Coût financier	549	1 791	2 340
Charges au 31 décembre 2012	1 897	6 774	8 671

129. Le montant total des charges a été inscrit à la rubrique Traitements et avantages du personnel dans l'état des résultats financiers. Les gains actuariels, d'un montant de 21,4 millions de dollars, ont été comptabilisés dans les réserves dans l'état de la situation financière.

130. Les principales hypothèses retenues s'établissaient comme suit.

Tableau 13.7

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>
Taux d'actualisation	4,0 %	4,0 %
Progression des traitements (hors inflation)	Taux prévus dans le barème des traitements	Taux prévus dans le barème des traitements
Taux d'inflation	2,5 %	2,5 %
Taux de mortalité	Tables de l'ONU	Tables de l'ONU
Taux de renouvellement des effectifs	Tables de l'UNOPS	Tables de l'UNOPS

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

131. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

132. Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. L'évaluation actuarielle a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

133. L'UNOPS est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

134. L'évaluation actuarielle la plus récente a été arrêtée au 31 décembre 2011. Elle a fait apparaître un déficit représentant 1,87 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension (0,38 % dans l'évaluation arrêtée en 2009), qui signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel au 31 décembre 2011 était de 25,57 %, alors que le taux de cotisation effectif était de 23,7 %. Le déficit actuariel tenait essentiellement au fait que le rendement des investissements avait été inférieur aux prévisions au cours des dernières années.

135. Au 31 décembre 2011, le taux de couverture des engagements, sous réserve d'un ajustement des pensions, était de 130 % (140 % dans l'évaluation arrêtée en 2009).

Il était de 86 % (91 % dans l'évaluation de 2009) lorsque l'on appliquait les modalités actuelles d'ajustement des pensions.

136. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-Conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2011, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur du marché des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26. Il n'existe donc pas d'obligation pour l'UNOPS de verser une contribution exceptionnelle à la Caisse.

137. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée au moment de l'évaluation actuarielle qui sera arrêtée au 31 décembre 2013.

138. En juillet 2012, le Comité mixte de la Caisse a noté, dans son rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (A/67/9), que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite des nouveaux participants permettrait de réduire notablement le déficit actuel (représentant 1,87 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension) en en couvrant la moitié. En décembre 2012, l'Assemblée générale a autorisé le Comité mixte à relever à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard, pourvu qu'elle ait décidé de procéder à un relèvement correspondant de l'âge obligatoire de départ à la retraite.

139. Les cotisations versées à la Caisse en 2012 s'élevaient à 14,8 millions de dollars. Exception faite des effets de l'inflation, rien n'indique que le montant des cotisations attendues pour 2013 devrait considérablement changer.

140. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. Celle-ci publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 14

Comptes créditeurs et charges à payer

Tableau 14.1

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (solde retraité)</i>
Créditeurs	289 207	119 940
Charges à payer	29 542	47 378
Total	318 749	167 318

Comptes créditeurs

141. Le solde des comptes créditeurs s'établit comme suit :

Tableau 14.2

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (solde retraité)</i>
Sommes dues à d'autres organismes des Nations Unies	262 380	110 216
Comptes créditeurs	26 744	9 597
Sommes dues au personnel	83	127
Total, comptes créditeurs	289 207	119 940

142. Les sommes dues à d'autres organismes des Nations Unies pour 2012 (262,4 millions de dollars) concernent uniquement le PNUD. Elles s'expliquent par le fait que l'UNOPS a utilisé les services bancaires du PNUD pour effectuer des paiements pour son propre compte, ainsi que par l'excédent des fonds reçus par rapport au montant total constaté au 31 décembre 2012 des dépenses engagées et des commissions de gestion perçues au titre des projets exécutés pour le PNUD. Le solde dû au PNUD se décompose comme suit :

Tableau 14.3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	
Sommes dues par le PNUD	
Montant cumulé des sommes dues à l'UNOPS pour les dépenses et commissions de gestion afférentes aux projets	980 519
À déduire : Dépréciations de créances douteuses :	(20 140)
Sommes dues par le PNUD pour des dépenses de projet engagées avant 2007	(17 241)
Sommes dues par le PNUD pour des dépenses de projet engagées depuis 2007	(2 899)
Montant net des sommes dues par le PNUD au titre d'activités d'exécution de projets	960 379
Sommes dues au PNUD	
Montant cumulé des sommes dues au titre des paiements effectués par l'UNOPS pour son propre compte	(1 217 256)
Sommes dues au PNUD au titre de services	(5 503)
Montant brut des sommes dues au PNUD	(1 222 759)
Montant net des sommes dues au PNUD (après déduction des sommes dues par celui-ci)	(262 380)

143. Une dépréciation de créances douteuses d'un montant de 20,1 millions de dollars a été constatée pour les dépenses rejetées par le PNUD au cours d'années antérieures. Elle comprenait un montant de 17,2 millions en cours de négociation. Sous la supervision générale du Bureau des affaires juridiques de l'ONU, l'UNOPS et le PNUD sont convenus sur le principe d'adopter un mécanisme dans le cadre duquel un groupe d'experts indépendants déterminera les responsabilités de chacun à l'égard du montant considéré, en formulant des recommandations à l'intention de la direction des deux entités. Ils se sont engagés à appliquer sans tarder ces recommandations. Le mandat du mécanisme a été arrêté et ses conclusions devraient être adoptées au cours du deuxième semestre de 2013.

144. Les créiteurs divers se rapportent aux opérations pour lesquelles les factures ont été reçues et approuvées mais restent à payer.

145. Les sommes dues aux fonctionnaires se rapportent aux prestations liées à la cessation de service en attente de paiement.

Charges à payer

146. Les charges à payer, d'un montant de 29,5 millions de dollars sont des passifs financiers liés à des biens ou services qui ont été reçus par l'UNOPS ou lui ont été fournis au cours de l'année considérée mais sans avoir encore été facturés ou payés. Elles se rapportent principalement à des biens et services reçus par l'organisation ou fournis à celle-ci pour l'exécution des projets de ses clients.

Note 15

Avances de trésorerie reçues pour les projets

147. Les avances de trésorerie reçues pour les projets représentent le produit différé correspondant à l'excédent des fonds reçus par rapport au montant total du produit provenant des projets constaté et celui de la trésorerie que l'UNOPS détient pour les projets lorsque c'est à lui qu'incombe les déboursements.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (solde retraité)</i>
Produit différé	589 664	541 327
Trésorerie détenue par l'UNOPS en tant que mandataire	272 341	206 448
Total	862 005	747 775

148. Sur le solde de 589,7 millions de dollars du produit différé, un montant de 249,8 millions de dollars correspondant à des avances de trésorerie sur des contrats de construction pour l'année terminée le 31 décembre 2012, dont on trouvera le détail dans la note 17.

Note 16**Réserves opérationnelles**

149. Les réserves opérationnelles s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2012	33 357
Excédent pour l'année	8 176
Solde des réserves	41 533
Gain ou (perte) actuariel	21 399
Solde de clôture des réserves opérationnelles au 31 décembre 2012. . .	62 932

150. Selon la formule de calcul approuvée par le Conseil d'administration en 2003, le montant de la réserve opérationnelle devrait être équivalent à 4 % de la moyenne mobile des dépenses d'administration et des dépenses relatives aux projets des trois années précédentes. La réserve opérationnelle aurait dû ainsi s'établir à 46,8 millions de dollars au 31 décembre 2012. Son montant effectif a été de 62,9 millions de dollars.

151. La réserve opérationnelle sert essentiellement à couvrir les déficits temporaires en cas de fluctuation à la baisse ou d'insuffisance des ressources, de rentrées inégales, d'augmentation inattendue des dépenses et des coûts ou d'autres imprévus, et à assurer la continuité de l'exécution des programmes de l'UNOPS

Note 17**Produits et charges****Produits d'opérations avec contrepartie directe**

152. Les produits d'opérations avec contrepartie directe se composent d'un montant de 680,1 millions de dollars correspondant au produit d'activités de projet et d'un montant de 3 millions de dollars correspondant à des produits divers.

153. Les produits et charges provenant des activités de projets s'établissent comme suit :

Tableau 17.1

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Contrats de construction (infrastructure)	253 758
Achats	17 173
Gestion de fonds	55 379
Administration des ressources humaines	35 834
Gestion de projets	317 982
Total, produits liés aux projets	680 126

Au 31 décembre 2012

À déduire : Dépenses liées aux projets	
Contrats de construction	238 649
Achats	9 315
Gestion de fonds	43 300
Administration des ressources humaines	29 147
Gestion de projets	294 590
Total, dépenses liées aux projets	615 001
Produit net des activités de projet	65 125

154. En 2012, les produits ont été constatés selon les catégories indiquées ci-dessus. Pour des raisons opérationnelles et comme indiqué dans le rapport annuel, l'UNOPS analyse ses produits selon trois catégories de service : gestion de projet, infrastructure et achat. Ces catégories sont décrites dans la note 1.

Contrats de construction

155. Le montant des produits et des charges liés aux contrats de construction constaté dans l'état des résultats financiers s'établit comme suit :

Tableau 17.2

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant cumulé à la date de clôture</i>	<i>Montant constaté pour les années précédentes</i>	<i>Montant constaté pour l'année considérée</i>
Produits	1 198 303	944 545	253 758
Recettes	(1 133 917)	(895 268)	(238 649)
Excédent	64 386	49 277	15 109

156. Les sommes dues aux clients ou attendues des clients pour les travaux au titre de contrats de construction s'établissent comme suit :

Tableau 17.3

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Projets au solde net produit différé</i>	<i>Projets au solde net créances au titre des projets</i>
Avances de trésorerie reçues	(959 170)	(259 779)
Produits constatés sur la durée du contrat	709 358	266 729
Sommes dues aux clients ou attendues des clients comprises dans les produits différés et les créances au titre des projets, respectivement	(249 812)	6 950

157. Les avances de trésorerie reçues se composent des fonds reçus sur la durée aussi bien des contrats de construction que des contrats comprenant un élément construction et un élément service à des organismes (comme les services d'achat) dès lors que les avances ne sont pas expressément destinées aux activités de services aux organismes.

Services contractuels

158. Le montant des services contractuels (193,3 millions de dollars) correspond à des dépenses engagées pour toute une série d'activités, dont certaines comprennent des versements aux partenaires suivants :

- a) Sous-traitants : pour l'exécution de projets de gestion et de projets de construction;
- b) Fournisseurs : pour la réalisation d'études de faisabilité et de travaux de recherche concernant les projets;
- c) Ingénieurs : pour l'exécution des projets de gestion et de construction;
- d) Fournisseurs : pour les dépenses de sécurité;
- e) Titulaires de contrats de louage de services ne relevant pas de l'UNOPS.

Note 18

Charges relatives aux avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	
Traitements	73 994
Assurance maladie après la cessation de service (note 13).	6 774
Congé annuel	1 524
Congé dans les foyers	1 161
Régime de prévoyance à prestations définies	14 796
Prestations liées au rapatriement	1 897
Autres charges relatives aux avantages à court terme	27 901
Charges relatives au personnel	128 047
Autres charges relatives au personnel	117 043
Total, charges relatives aux avantages du personnel	245 090

159. Les autres charges relatives au personnel se rapportent à la rémunération (traitements et paiement jours de congés accumulés) versée aux vacataires de l'UNOPS, soit un montant de 105,3 millions de dollars, et la rémunération versée aux titulaires de contrats de louage de services, soit un montant de 11,7 millions de dollars.

Note 19
Produits et coûts financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	
Produits financiers	
Montant total des produits financiers provenant des placements attribuables à l'UNOPS	13 709
Montant à déduire au titre de la comptabilisation au coût amorti (note 9)	(9 018)
Montant total des produits financiers provenant de placements	4 691
À déduire : Produits financiers affectés aux projets	(3 869)
Montant net des produits financiers conservés par l'UNOPS	822
Produits financiers provenant des soldes bancaires de l'UNOPS	891
Montant total des produits financiers.	1 713
Montant net des pertes de change	(82)
Montant net des produits financiers.	1 631

160. Les pertes de change s'expliquent par la réévaluation des soldes bancaires, actifs et passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis au 31 décembre 2012.

Note 20
Provisions pour risques et charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Nouvelles provisions</i>	<i>Montants inutilisés reversés</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Provision pour réclamations	600	–	(270)	330
Provisions pour remise en état de locaux loués	–	50	–	50
Total	600	50	(270)	380

161. La provision pour réclamations concerne un recours formé contre l'UNOPS par un autre organisme des Nations Unies au sujet du remboursement de dépenses engagées de 2001 à 2004.

162. Les provisions pour remise en état des locaux loués correspondent au coût estimatif de la restitution des biens loués au bailleur à la fin du bail, dans l'état spécifié dans celui-ci. Elles se rapportent à divers contrats de location en vertu desquels l'UNOPS est tenu d'enlever les équipements installés.

Note 21

Éventualités

Passifs éventuels

163. Compte tenu des réclamations en cours, les passifs éventuels en fin d'année se chiffrent à 26,35 millions de dollars, soit l'estimation la plus fiable à laquelle la direction est parvenue de la valeur maximale du risque financier éventuel (coûts et décaissements) lié aux litiges et réclamations.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	
Réclamations de sous-traitants liées aux projets	25 855
Réclamations du personnel	493
Total, passifs éventuels.	26 348

164. Aucune de ces demandes n'a donné lieu à la comptabilisation d'une provision dans les états financiers car le conseil juridique estime improbable qu'il en résulte une importante sortie de trésorerie. Les demandes pour lesquelles une provision est constituée sont signalées dans la note 20.

165. Une des réclamations des sous-traitants liées aux projets pourrait se traduire par un passif d'un montant estimé à 23 millions de dollars et concerne une convention d'arbitrage en deux phases portant sur un marché passé par l'UNOPS. Les avis juridiques pertinents ayant été pris, une provision ne sera constituée avant le règlement de la première phase de la procédure d'arbitrage, qui vise à déterminer si le sous-traitant a qualité pour introduire une demande contre l'UNOPS. Ce règlement ne devrait pas intervenir avant les 18 à 24 prochains mois.

Actifs éventuels

166. Ayant engagé des dépenses relatives à l'exécution d'un projet pour le compte d'un client, l'UNOPS a négocié un éventuel règlement à l'amiable de l'affaire avec un tiers. Le Directeur des services juridiques estime que l'UNOPS pourrait recouvrer un montant total de 0,6 million de dollars. Aucun gain n'a donc été constaté pour cette affaire dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Le règlement devrait intervenir vers la fin du deuxième trimestre 2013.

Note 22

Engagements

167. L'UNOPS loue des locaux dans les bureaux extérieurs en vertu de contrats de location simple résiliables ou non résiliables. Il doit donner un préavis de un à trois mois pour mettre fin aux baux résiliables. Les baux ont une durée d'un à quinze ans. Certains comprennent une clause de reconduction permettant à l'UNOPS de les renouveler après la date d'expiration initiale, et une clause d'indexation permettant d'augmenter le loyer annuel en fonction de l'indice des prix du marché dans les pays où les bureaux extérieurs sont situés.

168. Les charges opérationnelles comprennent le paiement de loyers d'un montant de 8,5 millions de dollars, comptabilisés comme charges courues au titre des contrats de location simple au cours de l'année dans l'état des résultats financiers.

169. Les futurs paiements au titre de la location correspondent aux loyers qui devraient être acquittés jusqu'à la première date possible de résiliation des différents baux. Leur montant total pour les contrats de location simple non résiliables s'établit comme suit :

Tableau 22.1

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	
Baux expirant dans un an	2 534
Baux expirant dans plus d'un an et moins de cinq ans	1 911
Baux expirant dans plus de cinq ans	27
Total, engagements au titre des contrats de location simple	4 472

170. L'UNOPS sous-loue des locaux à usage de bureau en vertu de contrats résiliables de location simple, généralement à d'autres organismes des Nations Unies. Dans la plupart des cas, le preneur doit donner un préavis de 30 jours pour mettre fin au contrat de sous-location.

171. Des paiements au titre des sous-locations ont été reçus pour un montant de 2,9 millions de dollars en 2012 et comptabilisés comme produits provenant des contrats de location simple au cours de l'année dans l'état des résultats financiers. Ils sont inscrits à la rubrique Produits divers. Le produit des sous-locations concernant les locaux de l'immeuble Chrysler loués par l'UNOPS à New York s'élève à 1,5 million de dollars.

172. Au 31 décembre 2012, le montant total des futurs paiements minimaux au titre des sous-locations à percevoir par l'UNOPS en vertu de contrats non résiliables ne s'élevait qu'à 12 000 dollars en raison essentiellement de la clause prévoyant un préavis de 30 jours et du fait que la plupart des contrats importants arrivaient à expiration à la fin de l'année.

173. Les engagements de l'UNOPS comprennent les bons de commande et contrats de louage de services passés mais non exécutés au 31 décembre. Ils sont énumérés ci-dessous.

Tableau 22.2

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	
Engagements relatifs à l'administration	394
Engagements relatifs aux projets	126 244
Total	126 638

Note 23
Rapprochement des données budgétaires

Tableau 23.1

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories de dépenses inscrites dans le budget (DP/OPS/2011/5)</i>	<i>Montants effectifs calculés sur une base comparable</i>	<i>Différence de convention (immobilisations corporelles non constatées)</i>	<i>Différence d'entité (projets constatés)</i>	<i>Reclassement</i>	<i>Montants comptabilisés dans les états financiers</i>	<i>Catégorie de dépenses figurant dans l'état des résultats financiers</i>
Produit total						
Produit	65 950	–	617 210	–	683 160	
Paiements						
Postes	21 876	–	106 171	–	128 047	Traitements et avantages du personnel
Dépenses de personnel ordinaires	14 877	–	(14 877)	–	–	Traitements et avantages du personnel
Frais de déplacement	2 632	–	21 808	–	24 440	Voyages
Consultants	10 787	–	299 518	–	310 305	Autres dépenses de personnel et services contractuels
Dépenses de fonctionnement	6 811	–	147 836	–	154 647	Charges opérationnelles
Mobilier et équipement	1 239	(285)	53 938	–	54 892	Fournitures et consommables
Remboursements et paiements divers	90	–	4 194	–	4 284	Autres charges et dépréciation des immobilisations incorporelles
Provisions	2 423	–	–	(2 423)	–	
Total des charges						
Total des charges pour l'année	60 735	(285)	618 588	(2 423)	676 615	
Produits financiers nets	1 450	–	181	–	1 631	
Excédent pour l'année	6 665	285	(1 197)	2 423	8 176	

174. Le périmètre du budget de l'UNOPS se limite au budget de gestion, y compris l'excédent net obtenu sur les projets, et ne comprend pas les produits et charges afférents aux projets. Il y a donc une différence d'entité entre les charges qui sont présentées dans l'état des résultats financiers conformément aux normes IPSAS et les dépenses effectives présentées sur une base comparable à celle du budget.

175. Le budget et les comptes de l'UNOPS sont établis selon la même convention, sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles. L'état de la situation financière, l'état des résultats financiers, l'état des variations de l'actif net et l'état des flux de trésorerie sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice

intégrale, les charges étant classées selon leur nature dans l'état des résultats financiers; l'état de la comparaison des montants prévus au budget et des montants effectifs est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf en ce qui concerne l'acquisition d'immobilisations incorporelles. Le budget approuvé couvre l'exercice biennal 2012-2013. Les données budgétaires relatives à l'année 2012 sont présentées dans l'état de la comparaison des montants prévus au budget et des montants effectifs.

176. Le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNOPS précisent que le Directeur exécutif est habilité à virer des fonds entre différents postes du budget administratif approuvé et à augmenter ou réduire le montant total des crédits alloués, sous réserve que l'objectif fixé par le Conseil d'administration en ce qui concerne le produit net pour l'exercice n'en soit pas modifié. En conséquence, les montants apparaissant à certaines rubriques ne sont pas les mêmes dans le budget initial et dans le budget final, tandis que le déficit prévu dans le budget initial diffère très peu de celui apparaissant dans le budget final.

177. Comme l'indique le rapprochement entre les montants effectifs calculés sur une base comparable et les prévisions révisées, le montant total des dépenses était inférieur au montant budgétisé car l'UNOPS avait prudemment prévu une perte de 6 millions de dollars pour tenir compte de l'incidence du passage aux normes IPSAS le 1^{er} janvier 2012.

Rapprochement des montants effectifs inscrits au budget et ceux comptabilisés dans les états financiers

178. La norme IPSAS 24 prescrit que, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis selon une convention comparable, les montants effectifs présentés dans le budget doivent être rapprochés des montants effectifs présentés dans les états financiers, en précisant séparément toutes différences relatives aux conventions et aux entités et toute différence temporelle. Il peut aussi exister des différences entre les modes de présentation et systèmes de classement retenus pour l'établissement des états financiers et du budget.

179. Selon l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants effectifs, le produit effectif provenant des commissions de gestion pour 2012 était supérieur de 12 % au montant de 52,1 millions de dollars inscrit au budget; de fait, l'administration n'avait pas pu estimer de façon fiable le produit aux fins de la budgétisation à cause des incidences de l'adoption des normes IPSAS au 1^{er} janvier 2012. Le montant total des charges de gestion était inférieur de 18 % au montant de 73,8 millions de dollars budgétisé. Au cours du premier semestre de 2012, l'UNOPS a connu une diminution notable de son activité dans l'une de ses zones d'opérations. La direction a pallié cette perte en appliquant des mesures polyvalentes pour préserver la rentabilité de ses activités.

180. Les différences de convention surviennent lorsque le budget approuvé a été établi selon une autre convention que la convention comptable retenue pour établir et présenter les comptes.

181. Les différences temporelles se produisent lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période sur laquelle porte les états financiers. Il n'y a pas d'écarts temporels pour la comparaison des montants inscrits au budget et des montants effectifs.

182. Les différences relatives aux entités surviennent lorsque le budget omet des programmes ou des entités qui relèvent de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis.

183. Les différences de présentation sont dues aux différences entre les modes de présentation et systèmes de classement adoptés pour la présentation de l'état des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants prévus au budget et des montants effectifs.

184. Le rapprochement entre les montants effectifs calculés selon une convention comparable et les montants effectifs inscrits dans l'état des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2012 est présenté ci-dessous.

Tableau 23.2

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Opérations</i>	<i>Placements</i>	Total
Montant effectif calculé selon une convention comparable dans le budget et montant effectif inscrit dans l'état des flux de trésorerie	6 665	–	6 665
Différences de convention (comptabilisation des immobilisations incorporelles)	312	(285)	27
Différence relative aux entités (produit provenant des projets)	1 226	–	1 226
Variations du fonds de roulement	279 457	–	279 457
Variations des placements et intérêts perçus	(740)	(136 212)	(136 952)
Total partiel	286 920	(136 497)	150 423
Pertes de change nettes	–	–	(82)
Montant effectif inscrit dans l'état des flux de trésorerie	286 920	(136 497)	150 341

Note 24

Information sectorielle

185. L'administration a déterminé les secteurs pour lesquels une information distincte serait présentée en se fondant sur les états de suivi de l'exécution du budget présentés au Directeur exécutif et au Directeur exécutif adjoint.

186. L'administration n'examine pas régulièrement la répartition du montant total des actifs et des passifs par secteur. Le système comptable ne permet pas de produire de façon efficace et fiable une information sectorielle sur les actifs et les passifs. L'UNOPS considère que cette information n'est pas utile pour les utilisateurs des présents états financiers et ne la présente donc pas.

187. Les produits et charges des secteurs sont ceux qui sont directement attribuables à tel ou tel secteur ou peuvent raisonnablement lui être attribués.

188. Les opérations sont envisagées dans une perspective géographique, c'est-à-dire que l'on considère l'action menée dans la région de l'Asie et du Pacifique, dans la

région de l'Europe et du Moyen-Orient, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, dans la région de l'Amérique du Nord ou bien encore au siège.

189. Les activités du secteur de l'Amérique du Nord font l'objet de rapports internes à caractère régional à la haute direction bien que les activités s'étendent sur plusieurs continents. Compte tenu de cette structure de communication de l'information, on considère qu'il s'agit d'un secteur géographique.

190. L'UNOPS a son siège au Danemark. La décomposition du montant total des produits et charges sectoriels dans ce pays et d'autres régions est présentée ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Afrique</i>	<i>Asie et Pacifique</i>	<i>Europe et Moyen-Orient</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Amérique du Nord</i>	<i>Siège</i>	Total
Produits							
Produits d'activités de projet	141 025	43 228	153 874	124 958	216 921	120	680 126
Produits accessoires	–	–	1 355	–	1 545	134	3 034
Total, produits	141 025	43 228	155 229	124 958	218 466	254	683 160
Charges							
Services contractuels	17 548	5 528	28 840	46 158	95 174	14	193 262
Dépenses de fonctionnement	56 233	6 329	34 188	36 493	18 777	2 627	154 647
Traitements et avantages du personnel	13 793	11 907	23 976	7 237	55 584	15 550	128 047
Autres dépenses de personnel	24 918	10 060	37 180	23 346	18 438	3 101	117 043
Fournitures de bureau et consommables	15 002	5 479	12 507	8 407	13 005	492	54 892
Voyages	6 183	2 074	7 934	1 303	5 854	1 092	24 440
Charges diverses	386	195	(19)	123	917	2 655	4 257
Amortissement des immobilisations incorporelles	–	–	6	2	4	15	27
Total, charges	134 063	41 572	144 612	123 069	207 753	25 546	676 615
Produits financiers	–	–	–	–	–	1 713	1 713
Gains/(pertes) de change nets/(nettes)	–	–	–	–	–	(82)	(82)
Montant net des produits financiers	–	–	–	–	–	1 631	1 631
Excédent pour l'année	6 962	1 656	10 617	1 889	10 713	(23 661)	8 176

Note 25

Parties liées

Parties liées

191. L'UNOPS est gouverné par un conseil d'administration, établi par l'Assemblée générale, qui est chargé de superviser ses travaux ainsi que ceux du PNUD et du FNUAP. Le Conseil d'administration est une partie liée car il exerce une influence significative sur l'UNOPS en tant qu'organe directeur.

192. L'UNOPS entretient une relation de travail avec le Conseil d'administration et rembourse une partie des frais de voyage et indemnités de subsistance des membres du Conseil et des dépenses que ceux-ci engagent dans l'exercice de leurs fonctions officielles, ainsi qu'une partie des frais de secrétariat, pour un montant total de 0,2 million de dollars en 2012. Les membres désignés du Conseil sont élus chaque année par le Conseil économique et social conformément aux dispositions de son règlement intérieur relatives à la composition du Conseil d'administration. Les membres du Conseil ne sont pas considérés comme principaux dirigeants de l'UNOPS au sens où l'entendent les normes IPSAS.

193. L'UNOPS considère que le PNUD et le FNUAP sont des parties liées, étant donné que les trois entités sont soumises à un contrôle commun du Conseil d'administration. Il entretient toute une gamme de relations de travail avec le PNUD et le FNUAP. Toutes les opérations avec les deux autres organisations sont menées dans des conditions de concurrence normale. Pour l'année considérée, les opérations interinstitutions correspondent à des relations de travail normales entre les organisations et ont été conduites selon des clauses et conditions normales.

Principaux dirigeants

194. La rémunération globale des membres de la direction exécutive est récapitulée ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2012</i>	
Nombre de fonctionnaires	2
Rémunération globale	
Traitement de base et indemnité de poste	448
Prestations diverses.	56
Avantages postérieurs à l'emploi	125
Rémunération totale	629
Avances non remboursées sur les prestations.	4

195. Aux fins de la présente note, on considère que la direction exécutive se compose du Directeur exécutif et du Directeur exécutif adjoint car ils ont le pouvoir et le devoir d'organiser, de conduire, d'orienter et de contrôler les activités de l'organisation.

196. L'enveloppe de rémunération de la direction exécutive est calculée en équivalent plein temps et englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste et des prestations telles que l'indemnité de représentation, l'allocation-logement, la prime de nouvelle affectation (le cas échéant), la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie et le coût des prestations liées au rapatriement, conformément au Règlement et au Statut du personnel de l'ONU.

197. En 2012, il n'y avait aucun cas connu de conflit d'intérêts touchant la direction exécutive qui aurait été susceptible d'influencer la prise de décisions, qu'un tel conflit découle des activités courantes de l'UNOPS ou qu'il concerne des relations commerciales avec des membres de la famille, avec d'autres parties liées ou avec des fournisseurs.

Note 26

Services en nature

198. Le montant des services en nature s'élève à 2,5 millions de dollars pour l'année et comprend la valeur estimative sur le marché du loyer des locaux fournis par le Gouvernement danois (soit 2,1 millions de dollars par an) et la valeur estimative sur le marché du loyer des locaux fournis par les gouvernements pour les projets thématiques portant sur les eaux internationales (soit 0,4 million de dollars).

Note 27

Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

199. Les présents états financiers ont été approuvés pour publication à la date à laquelle le Comité des commissaires aux comptes a signé son opinion y relative. Seul l'UNOPS est habilité à modifier ces états.

200. À la date de signature des états financiers et des notes y relatives pour l'année terminée le 31 décembre 2012, il ne s'était pas produit, entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers, d'événements importants, favorables ou défavorables, susceptibles de modifier ces états.

Note 28

Première application des normes IPSAS

201. Les présents états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012 sont les premiers qui ont été établis selon les normes IPSAS.

202. Le passage des Normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS s'accompagne de plusieurs modifications notables du référentiel comptable, y compris l'établissement des états financiers sur une base annuelle et non plus biennale. L'adoption des nouvelles méthodes comptables a entraîné une modification de la valeur des actifs et passifs constatés dans l'état de la situation financière. En conséquence, les montants inscrits dans l'état vérifié de la situation financière en date du 31 décembre 2011 ont été retraités et les résultats qui en découlent sont indiqués dans l'état des variations de l'actif et du passif.

203. Conformément aux normes IPSAS, les soldes d'ouverture de l'actif, du passif et de l'actif net ont été ajustés au 1^{er} janvier 2012. Une comparaison des soldes ajustés et des soldes de clôture au 31 décembre 2011 est donnée ci-dessous.

Tableau 28.1
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2011	<i>Ajustements dus à l'application des normes IPSAS</i>	Au 1 ^{er} janvier 2012
Actif			
Actifs non courants			
Placements à long terme	509 317	(293 671)	215 646
Total, actifs non courants	509 317	(293 671)	215 646
Actifs courants			
Stocks	–	841	841
Débiteurs			
Débiteurs (projets)	21 309	5 597	26 906
Charges comptabilisées d'avance	–	11 910	11 910
Débiteurs divers	6 818	(883)	5 935
Placements à court terme	250 088	133 506	383 594
Trésorerie et équivalents de trésorerie	212 060	158 933	370 993
Total, actifs courants	490 275	309 904	800 179
Total, actif	999 592	16 233	1 015 825
Passif			
Passifs non courants			
Avantages du personnel	25 076	28 334	53 410
Total, passifs non courants	25 076	28 334	53 410
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	209 036	(41 718)	167 318
Avantages du personnel	1 355	12 010	13 365
Avances de trésorerie reçues au titre des projets	663 630	84 145	747 775
Provisions à court terme	37 234	(36 634)	600
Total, passifs courants	911 255	17 803	929 058
Total, passif	936 331	46 137	982 468
Total, actif net	63 261	(29 904)	33 357
Réserves			
Réserve opérationnelle	63 261	(29 904)	33 357

204. Ces ajustements concernent la constatation des charges relatives aux biens et services (charges constatées par régularisation et charges différées), la trésorerie et les placements, la constatation des dépréciations de créances douteuses et les ajustements concernant les engagements au titre des avantages du personnel.

205. La réserve opérationnelle accusait une diminution nette de 29,9 millions de dollars au 1^{er} janvier 2012, se répartissant comme suit :

Tableau 28.2

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Incidence de l'application des normes IPSAS sur le montant des :</i>	<i>Ajustements</i>
Avantages du personnel.	(30 575)
Produits (commissions de gestion)	(3 547)
Charges	4 218
Incidence globale sur le montant de la réserve opérationnelle.	(29 904)

Comptabilisation des avantages du personnel

206. Conformément à la norme IPSAS 25, les obligations actuelles au titre des avantages du personnel devraient être comptabilisées dans l'état de la situation financière.

207. La comptabilisation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement se traduit par une diminution des réserves de 23,82 millions de dollars. La constatation selon la méthode de la comptabilité d'exercice des engagements au titre des congés annuels et autres avantages à court terme, telles l'indemnité pour frais d'étude et la prime d'affectation, entraîne une diminution supplémentaire des réserves de 10,01 millions de dollars.

Ajustements relatifs aux produits

208. Contrairement à ce que prévoyaient les normes comptables du système des Nations Unies, la comptabilisation des charges est désormais différée parce que la convention d'évaluation du degré d'avancement a changé. Les charges étant constatées sur la base des dettes fournisseurs factures non parvenues en lieu et place des engagements non réglés, la comptabilisation du produit des commissions de gestion des projets est différée, avec une incidence globale sur les réserves se chiffrant à 3,5 millions de dollars.

Autres modifications apportées aux soldes d'ouverture

209. Les principaux éléments des autres modifications apportées aux soldes d'ouverture sont les suivants :

Tableau 28.3

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ajustements</i>
Reprise d'engagements non réglés du budget de gestion	3 838
Comptabilisation des dettes fournisseurs factures non parvenues du budget de gestion	(383)
Retraitement des créances douteuses.	850

	<i>Ajustements</i>
Retraitement des provisions et passifs divers	2 751
Réévaluation des soldes libellés en euros et en roupies indiennes	1 569
Comptabilisation linéaire des charges relatives aux contrats de location	(268)

210. Les dettes fournisseurs factures non parvenues sont comptabilisées à la place des engagements non réglés concernant les charges du budget de gestion. Aussi bien les créances douteuses que les provisions correspondantes ont été réévaluées conformément aux normes IPSAS. La réévaluation des avances au titre des projets perçues en euros et en roupies indiennes a eu pour effet d'augmenter les réserves de 1,6 million de dollars. Enfin, la comptabilisation selon la méthode linéaire des charges au titre des contrats de location afférentes à l'immeubles Chrysler et d'autres baux d'un montant important a eu pour effet de réduire de 0,2 million de dollars les réserves.

Ajustements de l'état de la situation financière

211. Plusieurs ajustements de l'état de la situation financière tiennent essentiellement aux reclassements entre rubriques budgétaires. Une partie importante du portefeuille de placements (293,7 millions de dollars) est passée de la catégorie des actifs non courants à celle des actifs courants ou des équivalents de trésorerie pour tous les éléments échéant dans les 12 mois suivant la date de clôture.

212. Des charges d'un montant de 11,9 millions de dollars ont été constatées d'avance conformément à la comptabilité d'engagement.

213. L'augmentation des engagements au titre des avantages du personnel à long terme est liée à la comptabilisation des obligations concernant aussi bien l'assurance maladie après la cessation de service que les prestations liées au rapatriement pour le personnel de projet, tandis que l'augmentation des engagements au titre des avantages à court terme (12 millions de dollars) découle de la comptabilisation des engagements relatifs aux jours de congés annuels et aux congés dans les foyers non utilisés, et de diverses dettes fournisseurs factures non parvenues.

214. La forte diminution des comptes débiteurs et charges à payer (41,7 millions de dollars) traduit essentiellement le fait que les dettes fournisseurs factures non parvenues sont comptabilisées à la place des engagements non réglés. La forte augmentation des avances de trésorerie perçues au titre des projets (84,1 millions de dollars) est liée au report de la constatation aussi bien des charges que des commissions de gestion, qui repousse à son tour la constatation des passifs clients. L'augmentation des avances de trésorerie reçues au titre des projets est étroitement liée à la diminution des charges à payer.

Glossaire de termes techniques

Actifs éventuels (Contingent asset)	Actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle de l'UNOPS. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière.
Amortissement (Amortization)	Charge traduisant la consommation d'un actif sur sa durée d'utilité
Amortissement (Depreciation)	Charge traduisant la consommation d'un actif sur sa durée d'utilité
Assurance maladie après la cessation de service (After-service health insurance)	Coût que l'UNOPS s'attend à payer à l'avenir pour s'acquitter de sa responsabilité d'aider les employés remplissant les conditions requises à financer le coût de leurs soins de santé
Avantages du personnel (Employee benefits)	Les avantages du personnel désignent tous les coûts associés à l'emploi d'un fonctionnaire. Leur nature exacte est définie dans le contrat de travail.
Budget de gestion (Management budget)	Le Conseil d'administration approuve un budget biennal couvrant les produits provenant des commissions de gestion et les charges y afférentes. L'information relative à l'exécution du budget qui, en application des normes comptables du système des Nations Unies, apparaissait dans l'état des recettes et des dépenses auparavant, figure désormais dans l'état comparatif des montants prévus au budget et des montants effectifs.
Charges de gestion (Management expense)	Charges engagées au titre du budget de gestion
Comptabilité d'exercice (Accruals basis)	Méthode qui consiste à comptabiliser les opérations et autres événements au moment où ils se produisent, sans considération du moment où ils font l'objet d'une entrée ou d'une sortie de trésorerie, en les enregistrant dans les comptes et en les présentant dans les états financiers des périodes auxquelles ils se rattachent
Continuité d'activité (Going concern)	Les états financiers sont établis en partant de l'hypothèse que l'UNOPS est une entreprise en activité et qu'il poursuivra son activité et s'acquittera de ses obligations statutaires dans un avenir prévisible. Pour s'assurer du bien-fondé de cette hypothèse, les responsables de l'établissement des états financiers prennent en considération toute l'information disponible sur cet avenir, qui doit être (sans toutefois s'y limiter) au moins égal à 12 mois à compter de l'approbation desdits états.
Conventions comptables (Accounting policies)	Les normes IPSAS offrent un cadre général pour l'établissement et la présentation des comptes des entreprises du secteur public et doivent être adaptées en tenant compte de la situation particulière de chaque entité. Le détail de leur application est récapitulé dans la note 3 relative aux états financiers.
Dépréciation (Impairment)	Réduction des avantages économiques futurs ou du potentiel de service d'un actif s'ajoutant à celle comptabilisée comme amortissement

Dispositions transitoires
(Transitional provisions)

Les normes IPSAS donnent chacune la possibilité, au moment où elles sont mises en pratique pour la première fois, de ne pas appliquer immédiatement certaines de leurs dispositions lorsque certains critères précis sont remplis. Ceci est d'autant plus important que certaines d'entre elles sont d'une application complexe et que la collecte des éléments d'information requis peut prendre du temps. L'UNOPS a appliqué l'ensemble des normes IPSAS à compter du 1^{er} janvier 2012 et s'est prévalu de deux importantes dispositions transitoires, qui concernent l'établissement des données comparatives pour 2011 et la période de grâce de cinq ans, au plus, pour la comptabilisation des immobilisations corporelles.

Écarts actuariels
(Actuarial gains and losses)

L'UNOPS ne comptabilise d'écarts actuariels dans ses états financiers que pour les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Ces derniers sont calculés par des actuaires-conseils sur la base d'un jeu d'hypothèses (longévité des participants au régime, futur coût des soins de santé et taux d'actualisation, notamment) et d'un ensemble de données (dont le nombre des fonctionnaires et leur âge, et le coût des soins de santé enregistré dans le passé). La variation de l'un ou l'autre de ces facteurs, quel qu'il soit, peut avoir pour effet d'augmenter ou de diminuer le montant des engagements. La différence entre les hypothèses retenues et ce qui s'est effectivement produit, ainsi que l'effet des modifications d'hypothèse, représentent l'écart actuariel (gain ou perte), qui est comptabilisé en variation directe des réserves. Les variations découlant d'autres facteurs (augmentation du nombre d'employés de l'UNOPS, par exemple) constituent une charge et sont constatées dans l'état des résultats financiers.

Employé (Employee)

L'UNOPS est partie aux contrats de travail des fonctionnaires permanents employés en vertu du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU et à ceux des vacataires dont les conditions d'emploi sont adaptées aux besoins du projet en cours d'exécution. Ces agents se répartissent comme suit en fonction de l'employeur dont ils relèvent : 55 % sont directement supervisés par l'UNOPS et les coûts afférents à leur emploi sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers, tandis que les 45 % restants sont intégrés dans les effectifs des partenaires, qui sont chargés de les encadrer et de les superviser, les coûts afférents à leur emploi étant alors comptabilisés par l'UNOPS en tant qu'opérations pour compte de tiers dans les états financiers.

Fonds d'affectation spéciale
(Trust funds)

Numéraire administré par l'UNOPS pour le compte d'un donateur au profit de bénéficiaires. Ces fonds sont habituellement comptabilisés comme opérations pour compte de tiers.

Immobilisation incorporelle
(Intangible asset)

Actif non monétaire qui n'a pas de substance physique, tel que les logiciels mis au point en interne par l'UNOPS et les logiciels sous licence

Immobilisations corporelles (Property, plant and equipment)	Actifs corporels (dont les actifs de projet) contrôlés par l'UNOPS, servant à générer un produit et dont on compte qu'ils seront utilisés sur plus d'une année financière
Instruments financiers (Financial instruments)	Actifs et passifs lorsqu'il existe un droit contractuel de recevoir des liquidités d'une autre organisation ou de lui en verser. Il s'agit de la trésorerie et des placements et de la plupart des créances et dettes.
Juste valeur (Fair value)	Montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Pour l'UNOPS, la juste valeur représente habituellement les liquidités nécessaires pour régler une opération.
Normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards) (IPSAS)	Élaborées par la Fédération internationale d'experts-comptables, les normes IPSAS forment un ensemble cohérent de normes comptables conçues pour répondre aux besoins des administrations et entreprises du secteur public concernant l'établissement et de la présentation des comptes. L'Assemblée générale les a adoptées pour faire en sorte que, d'une entité à l'autre, les comptes soient établis de façon uniforme et comparable.
Opérations pour compte propre ou pour compte de tiers (Principal and agent)	Les normes IPSAS font la distinction entre les opérations qu'une entité effectue pour son propre compte et celles qu'elle accomplit pour le compte de tiers. Cette distinction est celle de savoir si les avantages économiques du contrat profitent à l'UNOPS, hormis le fait qu'une commission de gestion puisse être prélevée pour la fourniture d'un service de mandataire.
Passifs éventuels (Contingent liability)	Obligation potentielle résultant d'événements passés et comportant un fort élément d'incertitude quant à l'éventualité d'un paiement, ou à la mesure de la valeur de l'engagement. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière
Personnel (Staff)	Terme générique englobant les fonctionnaires permanents et les vacataires. Voir également Employé
Placements (Investments)	Dépôts dans des institutions financières dont l'échéance initiale est d'au moins trois mois
Produit provenant d'opération avec contrepartie directe (Exchange revenue)	Produit découlant d'opérations dans lesquelles l'UNOPS reçoit des immobilisations ou des services ou voit s'éteindre des obligations, et remet directement à une autre entité une contrepartie d'une valeur approximativement égale (essentiellement sous la forme d'espèces, de marchandises, de services ou de l'utilisation d'immobilisations). La plupart des contrats de l'UNOPS sont de cette nature. Voir aussi Produit provenant d'opérations sans contrepartie directe
Provision (Provision)	Passif dont l'échéance ou le montant est incertain
Réserve opérationnelle (Operational reserve)	Excédent accumulé au cours des années passées et gains et pertes actuariels afférents aux avantages du personnel
Secteur (Segment)	Dans le cas de l'UNOPS, ses cinq bureaux régionaux et son siège

Stocks (Inventories)

Actifs détenus sous forme de matériel ou de fournitures que l'UNOPS utilisera à l'avenir pour la prestation de services. Conformément aux normes IPSAS, les articles (comme les vaccins) détenus pour le compte d'un partenaire en vertu d'un contrat de mandat ne sont pas considérés comme faisant partie des stocks de l'UNOPS.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
(Cash and cash equivalents)

Fonds en caisse, fonds en banque et dépôts détenus auprès d'institutions financières dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois

Vacataires (Individual contractors)

Personnes travaillant pour l'UNOPS dont les conditions d'emploi sont définies en fonction des besoins du projet pour lequel elles sont employées. Voir aussi Employés

13-38815 (F) 090913 100913

